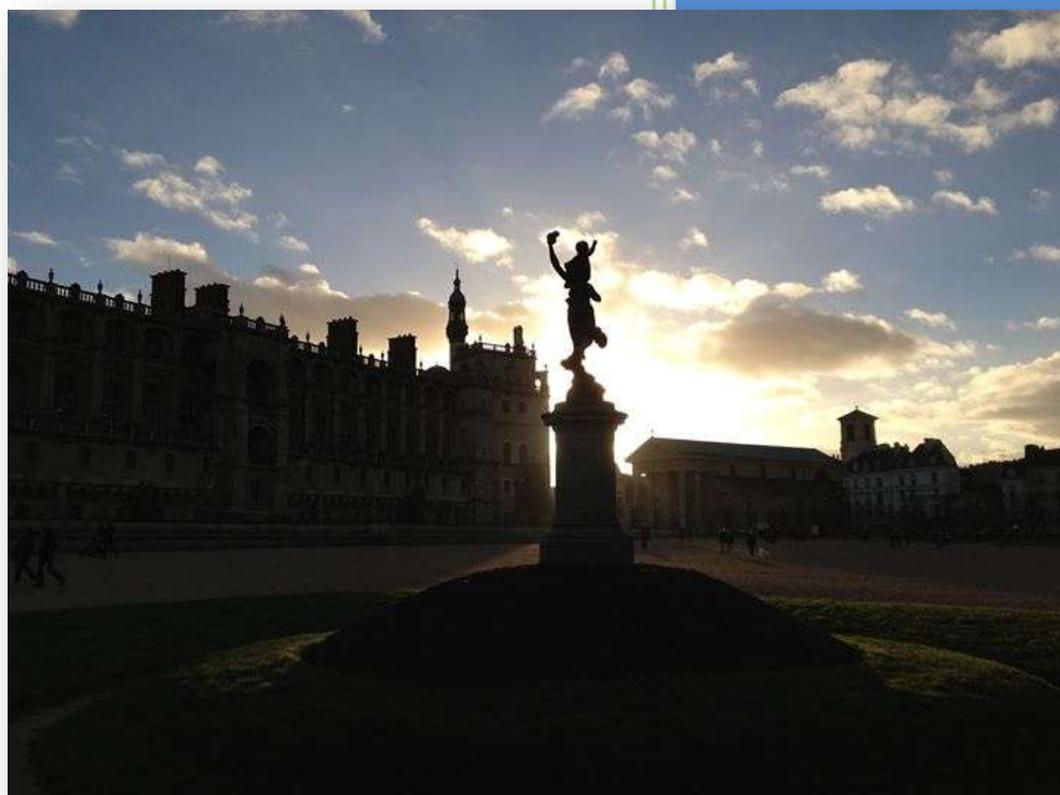




# 2016

## Rapport de présentation du Budget Primitif



Conseil Municipal

26 janvier 2016



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
1. Fonctionnement	7
2. Investissement <sup>2</sup>	8
3. Total budget primitif	9
<b>PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 PAR CHAPITRES</b>	<b>10</b>
1. Fonctionnement	10
2. Investissement	12
3. Les soldes intermédiaires de gestion	14
4. Rappel des données d'analyse financière	16
5. Solvabilité de la collectivité	16
6. Représentation schématique de l'équilibre du budget	17
<b>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19</b>
1. Les opérations	19
2. Crédits hors opérations	23
<b>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>26</b>
<b>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>29</b>
1. Evolution des principaux postes par rapport au BP 2015	29
2. Les charges à caractère général : chapitre 011	31
3. Les charges de personnel : chapitre 012	34
4. Les atténuations de produits : chapitre 014	35
5. Autres charges de gestion courante : chapitre 65	35
6. Charges financières : chapitre 66	36
7. Charges exceptionnelles : chapitre 67	37
<b>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>39</b>
1. Evolution des principaux postes de fonctionnement par rapport au BP 2015 :	39
2. Produits des services : chapitre 70	40
3. Impôts et taxes et reversement de fiscalité : chapitre 73	41
4. Dotations, subventions et participations : chapitre 74	43
5. Autres produits de gestion courante : chapitre 75	44
6. Les atténuations de charges : chapitre 013	44
7. Produits financiers : chapitre 76	44
8. Produits exceptionnels : chapitre 77	44
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>45</b>
<b>PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES - SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>47</b>
1. Mission services partagés – Dépenses et Recettes	50
2. Mission péréquations et délégations de l'Etat- Dépenses et recettes	53
3. Mission achats et gestion du patrimoine – Dépenses et recettes	55
4. Mission aménagement du territoire – Dépenses et recettes	57
5. Mission espaces publics – Dépenses et recettes	59
6. Mission collecte et traitement des ordures ménagères – Dépenses et recettes	61
7. Mission éducation – Dépenses et recettes	62
8. Mission petite enfance – Dépenses et recettes	64
9. Mission culture et animation – Dépenses et recettes	66
10. Mission jeunesse et sports – Dépenses et recettes	69
11. Mission solidarité directe – dépenses et recettes	71

<b>PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE BUDGET 2016</b>	<b>73</b>
1. Agir sur les déplacements	73
2. Agir sur l'énergie et les fluides	74
3. Agir sur les dechets dans un contexte de compétence transférée a l'intercommunalité	77
4. Agir à travers la commande publique	77
<b>BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>79</b>
<b>BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE</b>	<b>83</b>
<b>BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT</b>	<b>85</b>
<b>BUDGET ANNEXE EAU POTABLE</b>	<b>87</b>

## BUDGET DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 14 décembre dernier. Les documents présentés lors de ce débat ont permis de cadrer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2016 :

- Baisse massive, brutale et durable des concours de l'Etat,
- Réduction des charges courantes de fonctionnement des services,
- Limitation de l'évolution de la masse salariale,
- Maintien des taux de fiscalité communale,
- Nouveau périmètre intercommunal,
- Réduction des subventions aux associations,
- Progression des recettes des services,
- Un programme d'investissement classique consacré à la rénovation, la modernisation et à l'entretien du patrimoine,
- Poursuite de la participation de la Ville aux prélèvements au titre de la solidarité.

En 2016, l'effet de ciseaux entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'accroîtra et l'autofinancement connaîtra un nouveau repli.

Le rapport de présentation du budget primitif 2016 présente en première partie les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par comparaison aux exercices précédents.

Cette partie est complétée par une présentation analytique de l'ensemble des dépenses et recettes directes de fonctionnement par politiques publiques.

En troisième partie sont présentés les principaux efforts de la Ville en matière de développement durable en 2016 dans l'encart vert.

### *Des contraintes inhérentes à l'élaboration du budget de plus en plus nombreuses,*

*Une accumulation de réformes, une dette nationale qui continue d'augmenter, des regroupements territoriaux brutaux, une perte de repères, un manque de clarté et de lisibilité, une économie en berne, c'est dans un tel contexte que les communes doivent poursuivre leur mission auprès des administrés dont les attentes ne cessent de s'accroître.*

Les dépenses de personnel liées au nouveau périmètre intercommunal restent intégrées dans le budget primitif de la Ville, elles seront refacturées à l'EPCI.



# 1. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2016

La baisse massive et durable de la DGF se poursuit avec une brutalité qui met en danger l'équilibre financier du budget de la Ville.

Cette réduction de recettes pour Saint-Germain-en-Laye survient à un moment où la Ville doit poursuivre son effort d'investissement à un niveau permettant de finaliser les projets structurants engagés principalement la restructuration/extension des groupes scolaires et notamment Marie Curie en 2016, du bâtiment Henri IV et de la construction du nouveau CTM.

Pour autant, la Ville a construit son budget 2016 avec une **baisse des dépenses réelles de fonctionnement de -1,3 %** (compétences transférées et ex part de CFE des syndicats neutralisée) sans altérer la qualité des services public ni actionner le levier fiscal.

Cette performance résulte d'une démarche volontaire de revue des politiques publiques dans laquelle la Ville est engagée depuis de nombreuses années et qui a été renforcée en 2015.

## 1. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	57 615 809 €
Dépenses d'ordre	10 509 011 €
Dépenses totales	68 124 820 €

Recettes réelles	68 108 558 €
Recettes d'ordre	16 262 €
Recettes totales	68 124 820 €

- 8,4 % en dépenses réelles (57,6 M€ pour 62,9 M€ au BP 2015)  
- 1,3 % hors neutralisations (détail page 29)

La diminution des recettes résulte de la baisse massive et durable de la DGF, qui pour 2016 est estimée à -1,3 M€. Cette décroissance est amortie partiellement en 2016 par les attributions de compensations dérogatoires votées par le Conseil Communautaire en 2015, l'augmentation attendue des produits des services et par la réévaluation nationale des bases d'impositions (+ 1 %) et leur dynamique propre à notre ville, **sans aucune hausse des taux de fiscalité**, une volonté toujours affirmée par les élus de la majorité.

- 6,7 % en recettes réelles (62,3 M€ pour 66,7 M€ au BP 2015) hors produits exceptionnels<sup>1</sup>  
+ 1,6 % hors neutralisations (détail page 39)

*Des dépenses de fonctionnement sous contrôle,  
La poursuite de la baisse des concours de l'Etat et de la hausse des péréquations,  
Des recettes exceptionnelles*

*En 2016, l'excédent courant de la section de fonctionnement est en hausse de 13,4 %  
il passe de 9,7 M€ au budget 2015 à 11 M€ au BP 2016.  
L'épargne nette (incluant les charges financières) passe de 5,8 M€ en 2015 à 7,4 M€ au BP 2016 grâce à des  
recettes exceptionnelles<sup>2</sup>.*

<sup>1</sup> Dont recettes ventes SEMAGER (5,053 M€ en 2015 -5,785 M€ en 2016)

<sup>2</sup> Acquisition immeuble Bonnemain en 2015 et cession en 2016 (1,535 M€) + SEMAGER (5,785 M€)

## 2. INVESTISSEMENT<sup>2</sup>

Dépenses réelles	18 383 000 €
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>15 334 000 €</i>
Dépenses d'ordre	16 262 €
Dépenses totales	18 399 262 €

Recettes réelles	7 890 251 €
<i>Dont recettes d'équipement</i>	<i>3 620 251 €</i>
Recettes d'ordre	10 509 011 €
Recettes totales	18 399 262 €

Le niveau d'évolution des dépenses d'équipement pour 2016 est en diminution de -11 % (15,3 M€ pour 17,2 M€ au BP 2015).

Après plusieurs années d'investissements conséquents, l'année 2016 retrouvera un cycle d'investissement classique consacré à la rénovation, la modernisation et à l'entretien du patrimoine. Par ailleurs, la réalisation de l'éco-quartier de la Lisière Pereire se poursuivra.

-10 % en dépenses réelles (18,4 M€ contre 20,4 M€ au BP 2015)

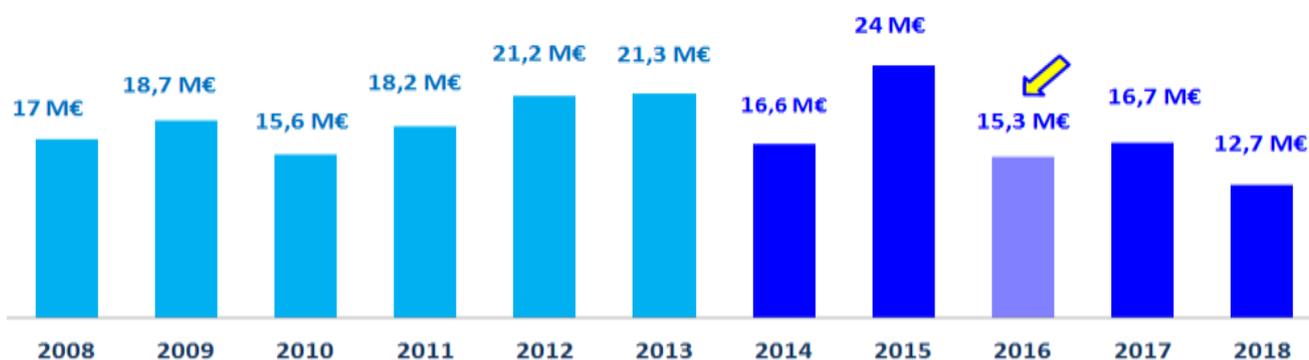
En 2016, la baisse des recettes provient d'une part à la diminution des produits de cessions et d'autre part au besoin d'emprunt moindre (1,8 M€ contre 5 M€ en BP 2015).

-31 % en recettes réelles (7,9 M€ contre 11,5 M€ au BP 2015)

### *Un niveau d'investissement encore élevé,*

*Les dépenses d'équipement, d'un niveau très élevé depuis plusieurs années, sont budgétées en 2016 à un niveau moindre mais tout de même conséquent.*

*La Ville consacrera son effort d'investissement pour notamment : la finalisation de la construction du nouveau CTM, la réhabilitation/extension du groupe scolaire Marie Curie, la rénovation du bâtiment Henri IV, et les études préalables autour des structures sportives et des groupes scolaires Bonnenfant et Giraud Teulon...*



*Historique des dépenses d'équipement (TTC) retraité des acquisitions exceptionnelles en 2009 acquisitions du foncier pour le futur éco-quartier Pereire (5 M€), en 2012 achat du 98 rue Léon Desoyer (6,3 M€) revendu simultanément*

### 3. TOTAL BUDGET PRIMITIF

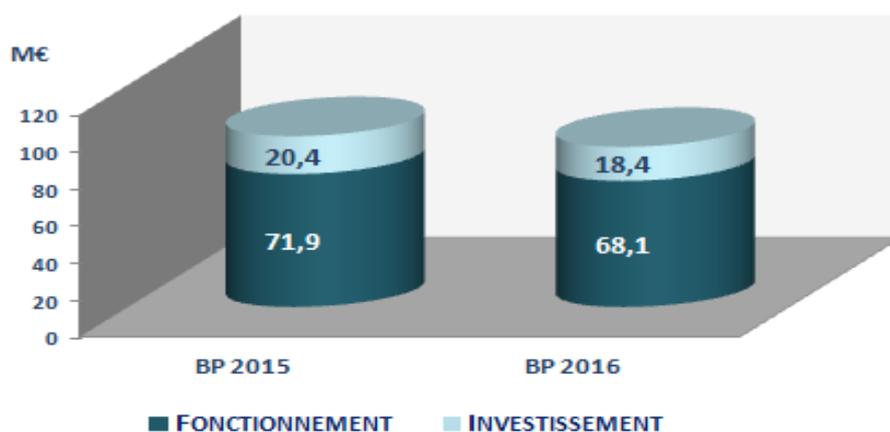
Le total du budget primitif 2016 est en baisse de -6,3 %.

Dépenses réelles	75 998 809 €
Dépenses d'ordre	10 525 273 €
Dépenses totales	86 524 082 €

Recettes réelles	75 998 809 €
Recettes d'ordre	10 525 273 €
Recettes totales	86 524 082 €

Rappel BP 2015 : 92 300 422 €

Rappel BP 2015 : 92 300 422 €



#### *Les idées clefs du BP 2016 de la Ville,*

*Une maîtrise encore renforcée des dépenses de fonctionnement permettant de faire face à l'état budgétaire qui se resserre fortement,  
Un programme d'investissement toujours ambitieux.*

## PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 PAR CHAPITRES

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale du budget primitif 2016 de la section de fonctionnement de la Ville présenté par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

### 1. FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
	CHAPITRES	MONTANT
011	Charges à caractère général	15 774 060 €
012	Charges de personnel	29 582 000 €
014	Atténuations de produits (FNGIR)	7 667 350 €
65	Autres charges de gestion courante	3 783 716 €
66	Charges financières	558 483 €
67	Charges exceptionnelles	250 200 €
042	Dotations aux amortissements	1 760 000 €
023	Virement	8 749 011 €
<i>Total</i>		<i>68 124 820 €</i>

RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT
70	Produits des services	9 027 635 €
73	Impôts et taxes	24 351 000 €
73	Fiscalité reversée Attribution de compensation	16 188 205 €
74	Dotations et subventions	9 869 554 €
75	Autres produits de gestion courante	2 695 852 €
76	Produits financiers	6 000 €
77	Produits exceptionnels	5 846 312 €
013	Atténuations de charges	124 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 262 €
<i>Total</i>		<i>68 124 820 €</i>

Rappel BP 2015 : 71 878 579 €

Rappel BP 2015 : 71 878 579 €

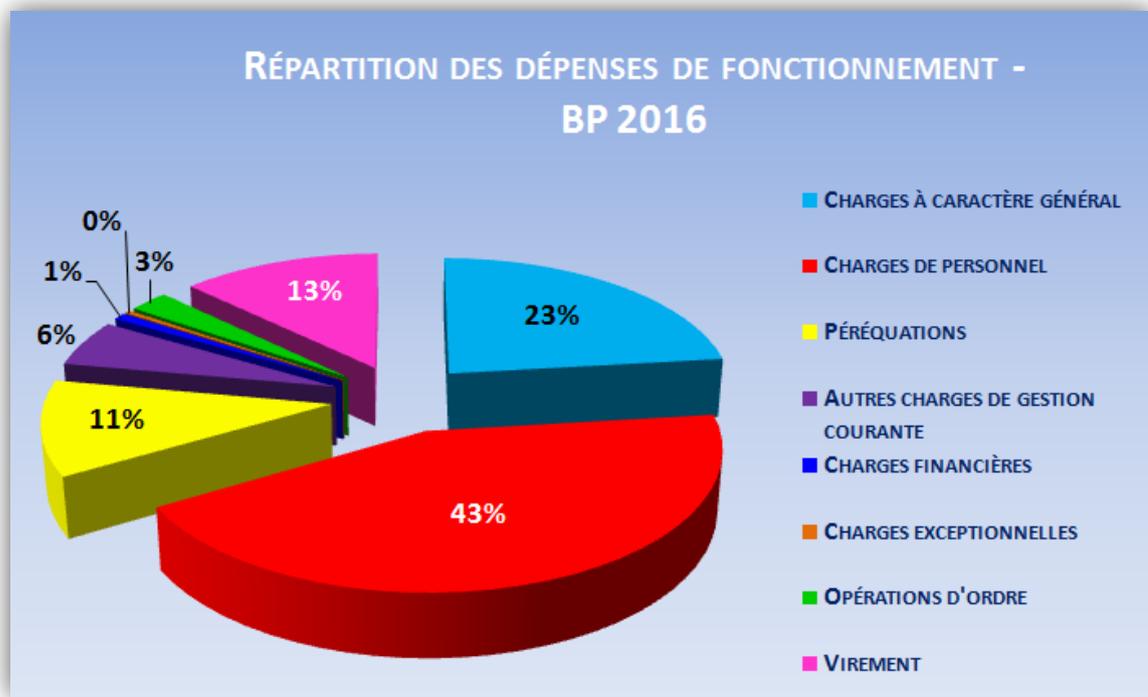
**BP 2016 / BP 2015 : - 5,2 %** 

**Dépenses réelles de fonctionnement hors effets EPCI : -1,3 %** 

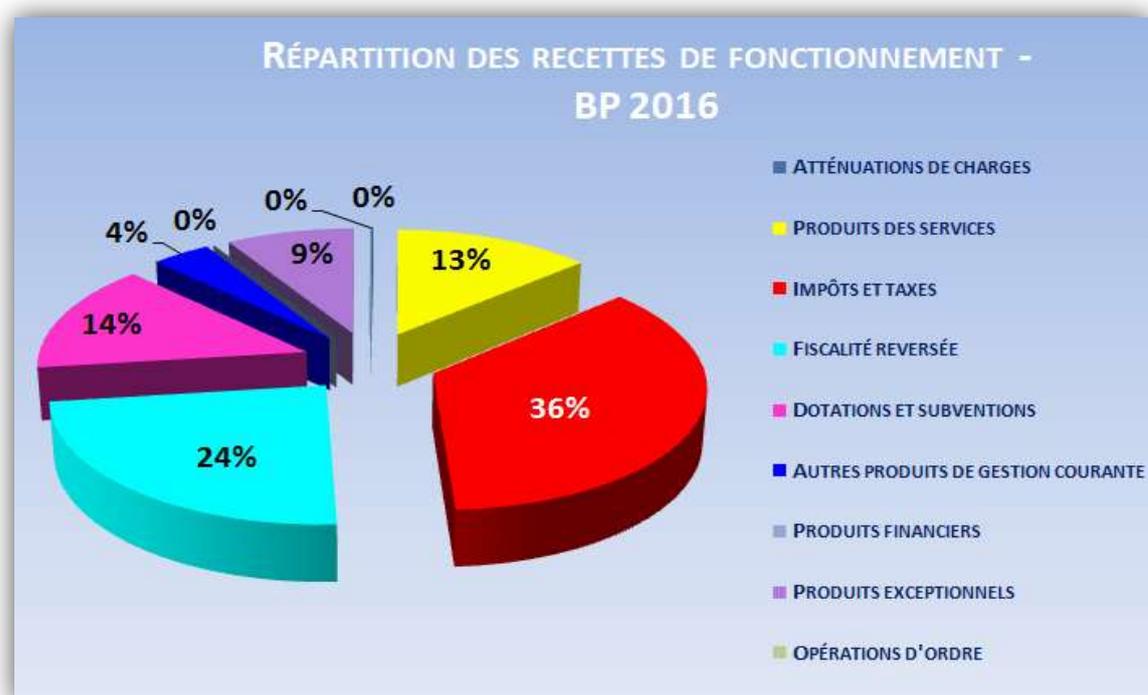
(voir page 29)

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2016 de la Ville par chapitres.

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## 2. INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section d'investissement du budget primitif 2016 de la Ville présenté par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

DEPENSES			RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT		CHAPITRES	MONTANT
16 et 27	Remboursement d'emprunts	3 029 000 €	10	Dotations et fonds propres	2 700 000 €
20	Immobilisations incorporelles	1 477 000 €	13	Subventions	1 802 059 €
204	Subventions d'investissement	297 000 €	16	Emprunts et dettes (y compris 165)	1 833 192 €
21	Immobilisations corporelles	657 350 €	024	Cessions	1 535 000 €
23	Total des travaux en cours	12 902 650 €	45	Opérations pour compte de tiers	20 000 €
45	Opérations pour compte de tiers	20 000 €	040	Dotations aux amortissements	1 760 000 €
040	Opérations d'ordre entre section	16 262 €	021	Virement	8 749 011 €
	<i>Total</i>	<i>18 399 262 €</i>		<i>Total</i>	<i>18 399 262 €</i>

Rappel BP 2015 : 20 421 843 €

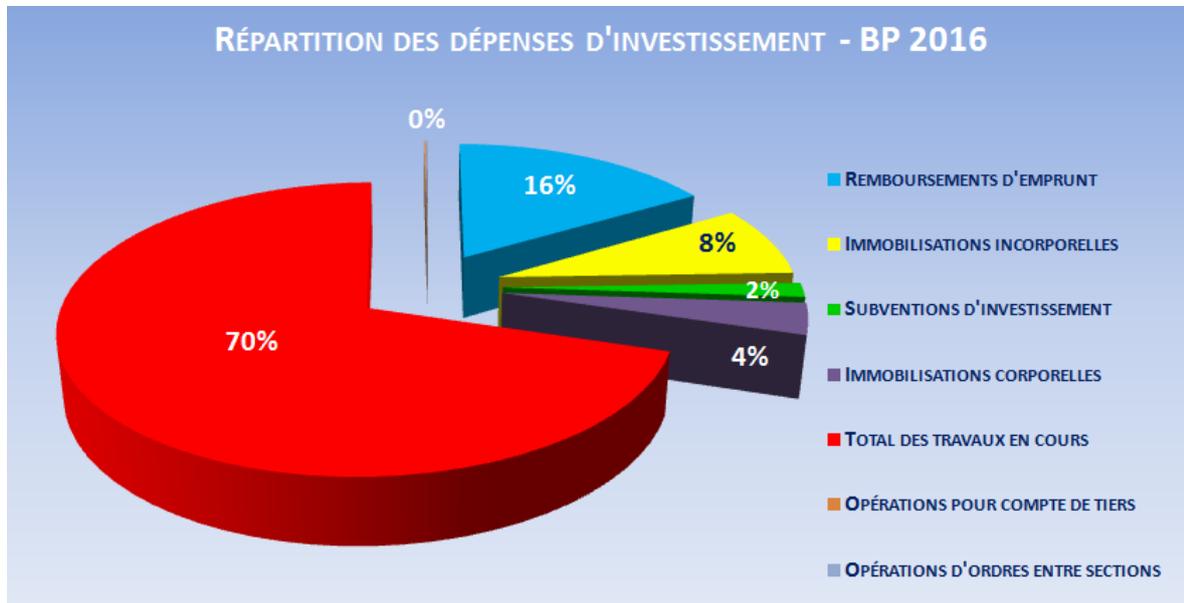
Rappel BP 2015 : 20 421 843 €

BP 2016 / BP 2015 : -9,90 %

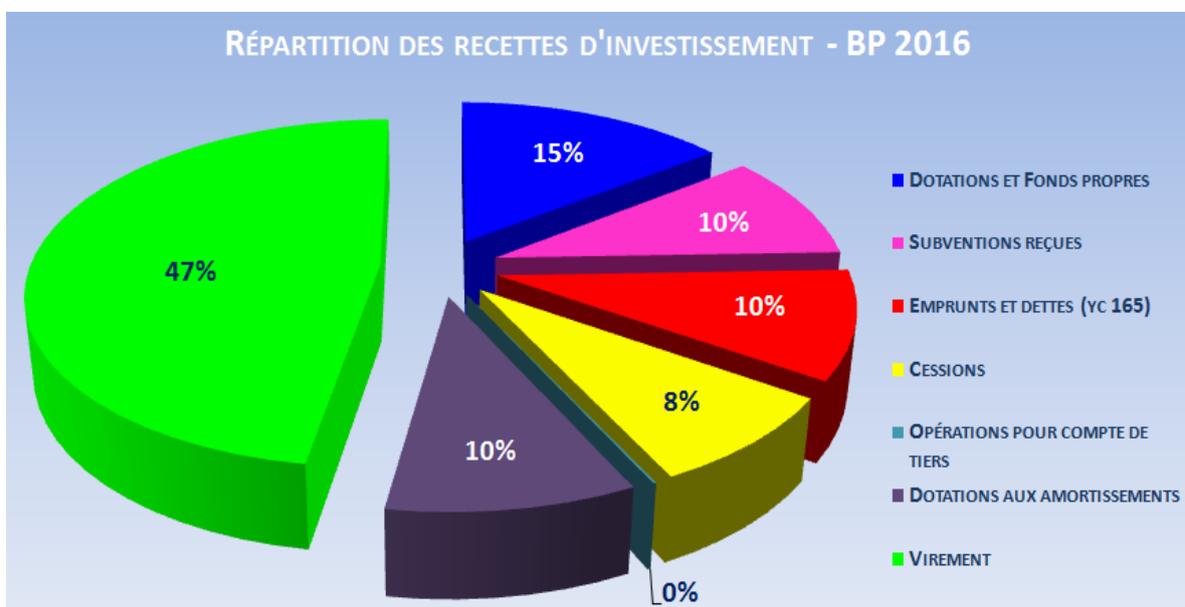


Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2016 de la Ville par chapitres.

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



### 3. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les données qui suivent permettent d'examiner les soldes intermédiaires de gestion, d'expliciter le recours à l'emprunt qui est envisagé et de faire toutes les comparaisons utiles avec les exercices précédents.

En M€	BP 2015 Hors recettes exceptt	BP 2015 Avec recettes except	BP 2016 Hors recettes except.	BP 2016 Avec recettes except.
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	66.7	71.9	62.3	68.1
Recettes fiscales	38.9	38.9	24.3	24.3
Attribution de compensations (Fiscalité professionnelle + Part salaire de la DGF)	-	-	16.2	16.2
Autres (hors cessions et dettes)	27.8	33.0	21.8	27.6
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	62.2	62.2	57.1	57.1
Charges de personnel (012)	29.5	29.5	29.6	29.6
Autres dépenses (hors financières)	32.7	32.7	27.5	27.5
ÉPARGNE DE GESTION = AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	4.6	9.7	5.2	11.0
Charges financières	0.7	0.7	0.6	0.6
ÉPARGNE BRUTE	3.9	9.0	4.6	10.4
Pour information, le virement	7.0	7.0	8.7	8.7
Remboursement de la dette en capital	3.2	3.2	3.0	3.0
ÉPARGNE NETTE	0.7	5.8	1.6	7.4

En M€	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016
RECETTES D'INVESTISSEMENT DONT :	9.6	7.1	6.5	6.1
FCTVA	2.0	2.6	2.7	2.3
Subventions	1.3	1.8	1.2	1.8
Cessions, ventes	6.0	2.6	2.4	1.5
Autres	0.3	0.1	0.2	0.5
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DONT :	21.6	24.2	17.2	15.4
Travaux	18.2	20.7	14.7	12.9
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-12.0	-17.1	-10.7	-9.3

Afin de couvrir le déficit d'investissement, un nouvel effort est nécessaire en 2016 :

En M€	BP 2015	BP 2015	BP 2016	BP 2016
	sans recettes exceptionnelles	avec recettes exceptionnelles	sans recettes exceptionnelles	avec recettes exceptionnelles
Epargne nette (a)	0.7	5.8	1.6	7.4
Déficit d'investissement (b)	-10.7	-10.7	-9.3	-9.3
BESOIN D'EMPRUNT (2)	10.0	4.9	7.8	1.9

La variation d'endettement au budget primitif résulte de l'écart entre le besoin d'emprunt et le remboursement d'emprunt de l'année. En 2016, la Ville a donc un besoin théorique de 1,9 M€ diminué par le remboursement d'emprunt. L'évolution prévisionnelle de l'encours de dette est de -1,1 M€.

En M€	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016
Dette remboursement en capital (1)	3.8	3.7	3.2	3.0
Besoin d'emprunt (2)	10.2	15.8	4.99	1.9
Evolution prévisionnelle de l'encours (2) – (1)	+6.4	+12.1	+1.8	-1.1

#### 4. RAPPEL DES DONNEES D'ANALYSE FINANCIERE

	BP 2015	BP 2016
Pour information, le virement	7.0	8.7
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>9.7</b>	<b>11.0</b>
Charges financières	0.7	0.6
<b>EPARGNE BRUTE = AUTOFINANCEMENT</b>	<b>9.0</b>	<b>10.4</b>
Remboursement de la dette en capital	3.2	3.0
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>5.8</b>	<b>7.4</b>
<b>BESOIN D'EMPRUNT</b>	<b>4.99</b>	<b>1.82</b> 

#### 5. SOLVABILITE DE LA COLLECTIVITE

Ces quatre indicateurs permettent de contrôler l'endettement de la Ville.

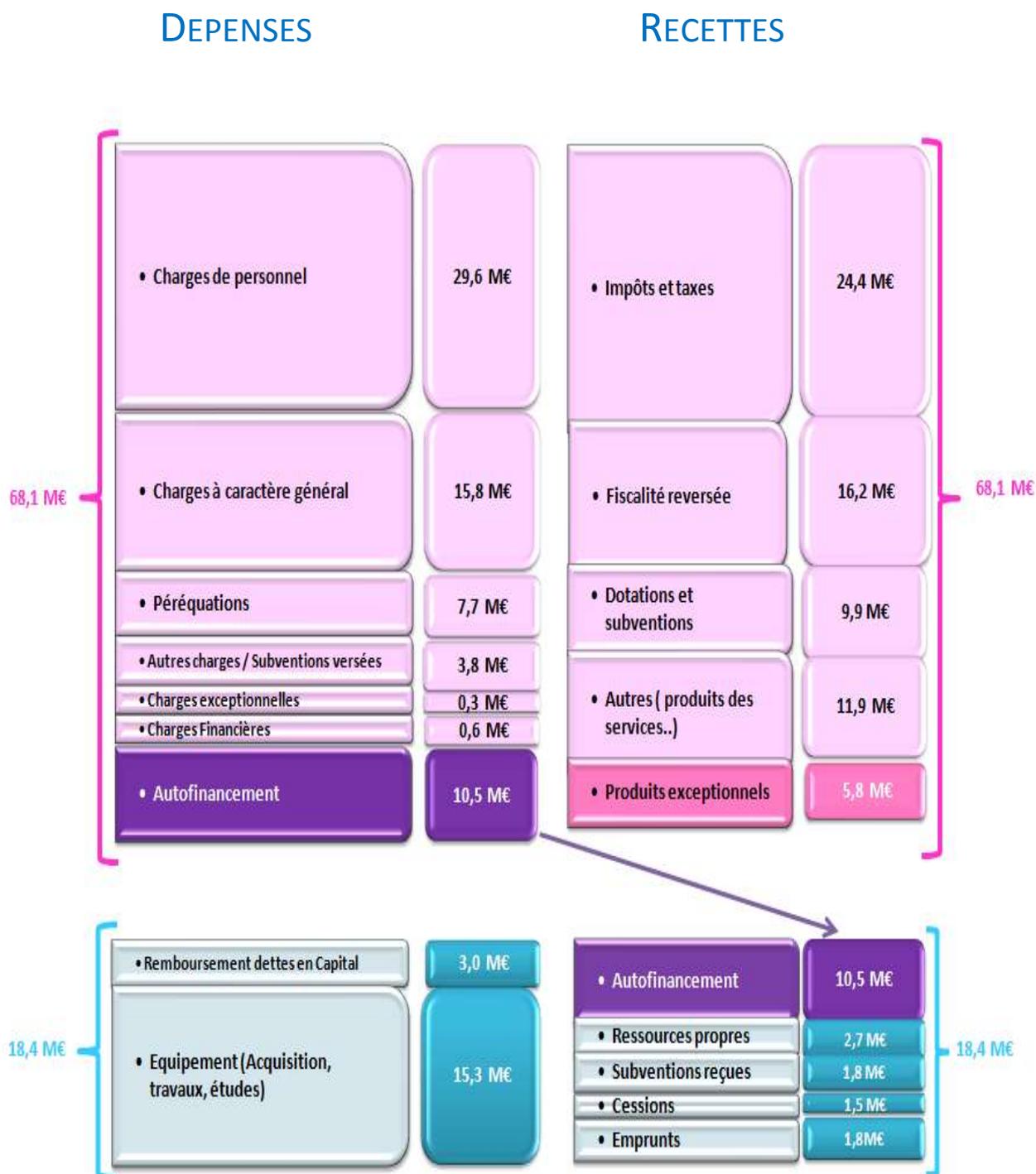
	BP 2014	BP 2015	BP 2016
		Avec recettes exceptionnelles	Avec recettes exceptionnelles
AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	5.8	9.7	11.0
TAUX D'AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	8 %	13.4 %	16.1%
AUTOFINANCEMENT NET COURANT	1.3	5.8	7.4
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	4,6 ANS	2,4 ANS	1,8 ANS 



L'autofinancement brut courant appelé « épargne de gestion » doit permettre de couvrir au minimum l'annuité de la dette pour garantir la solvabilité annuelle de la Ville.

- Le taux d'autofinancement brut courant ou taux d'épargne de gestion est exprimé en % de recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'effectuer des comparaisons d'une collectivité à l'autre. L'expérience démontre qu'un seuil critique se situe autour de 10-12%. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.
- L'autofinancement net courant ou « épargne nette » correspond au flux financier que la Ville consacre à ses investissements.
- La capacité de désendettement doit être inférieure à 12. Au-delà le stock de dettes est trop important et c'est un indicateur de risque.

## 6. REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'EQUILIBRE DU BUDGET





## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la Ville se répartit entre les dépenses inscrites dans des opérations qui regroupent des programmes cohérents et réalisés sur plusieurs années, et les dépenses inscrites individuellement sur les imputations classiques.

L'ensemble du budget d'investissement est suivi en Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le budget 2016 sera principalement affecté à la finalisation de projets en cours (poursuite de la construction du CTM, dernière phase de la rampe des grottes, fresques de l'église.) et à la réhabilitation du patrimoine de la Ville (bâtiment Henri IV, groupe scolaire Marie Curie, Cosec...).

### 1. LES OPERATIONS

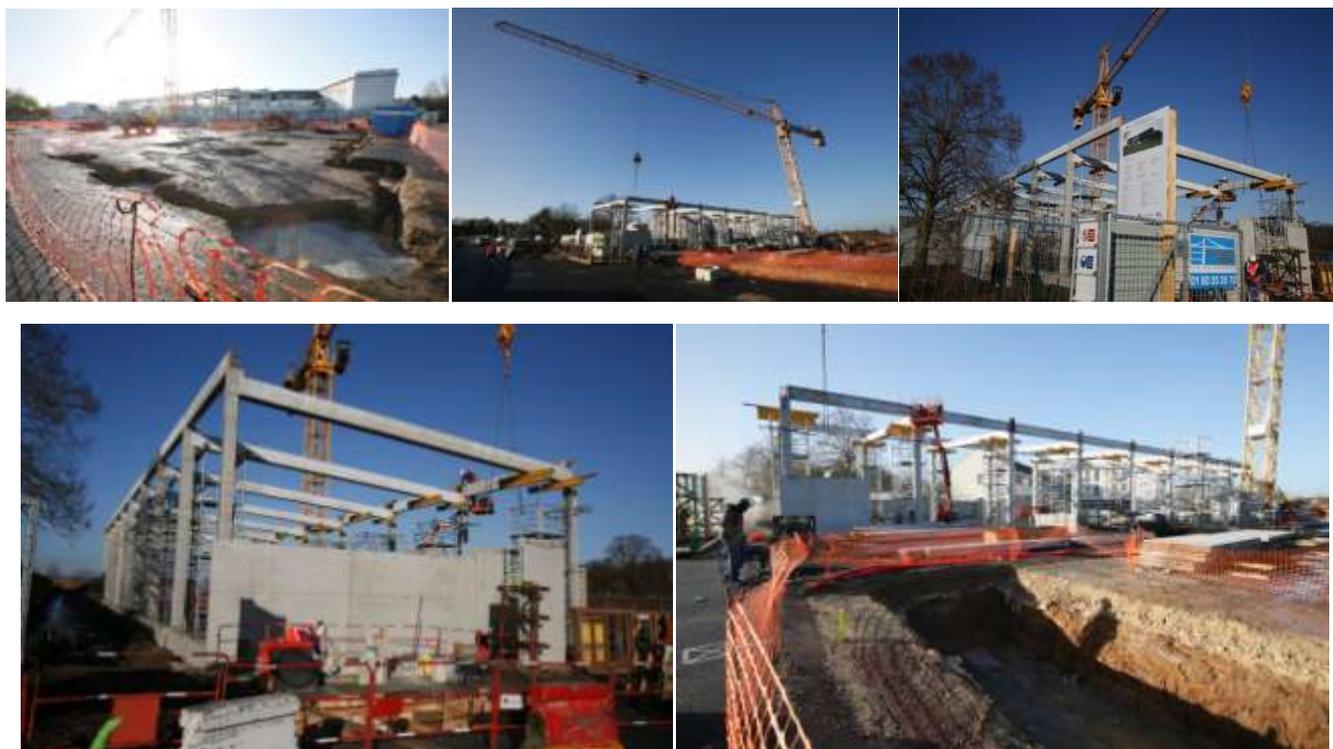
Les crédits ouverts sur l'ensemble des opérations en 2016 s'élèvent à 8,4 M€ (contre 9,2 M€ en 2015) soit -8 %. Ils se décomposent ainsi :

**Opération 36 : Nouveau CTM** → 5 840 000 € en 2016

L'année 2016 sera consacrée à la poursuite des travaux de construction. La durée prévisionnelle des travaux est de 15 mois. La finalisation des travaux est estimée au dernier trimestre 2016.

Par ailleurs, est budgétée dans cette opération une acquisition foncière sur le site.

Nature	BP 2016
2031 FRAIS D'ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	320 000 €
2111 ACHAT DE TERRAIN	840 000 €
2313 CONSTRUCTIONS	4 680 000 €



Démarrage de la construction juin 2015

**Opération 50 : Rampe des grottes** → **502 000 € en 2016**

La Rampe des Grottes et le Mur des Lions constituent les seuls témoins subsistants du Château Neuf et des jardins en terrasses réalisés sous Henri IV. Ce site prestigieux a été classé Monument Historique en 1925. Les deux premières phases de l'opération de réhabilitation comprenaient l'escalier central et la première partie du Mur des Lions, la Rampe pavée et l'Escalier nord. La troisième phase, achevée en septembre 2015, concernait la Galerie Dorique dont les parements étaient profondément altérés. Les infiltrations d'eau entraînent une concentration importante de sel et d'humidité. La restauration des maçonneries, devenue urgente, mettra un terme à la détérioration de la Galerie.

La phase IV débutée à l'été 2015 se poursuivra jusqu'à fin 2016. Elle ne concerne que les parties privées de la restauration du Mur des Lions sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville. Le financement est assuré à 100 % par les propriétaires privés. Les crédits correspondants sont inscrits en 2016 en dépenses et recettes pour le même montant.

Nature	BP 2016
2313 CONSTRUCTIONS	502 000 €



*Phase I*



*Phase II*



*Phase III - La Galerie Dorique*



*Inauguration de la restauration septembre 2015*



*Phase IV en cours*

**Opération 53: Vidéo protection****150 000 € en 2016**

En 2016, les crédits inscrits concernent l'acquisition de caméras complémentaires.

Nature	BP 2016
2188 INSTALLATIONS CORPORELLES	150 000 €

**Opération 54: Site de l'hôpital****30 000 € en 2016**

Le Centre Hospitalier Poissy-Saint-Germain-en-Laye situé au nord-ouest du centre-ville, en limite du secteur sauvegardé, comporte une majorité des bâtiments dédiés aux soins ainsi qu'aux activités annexes de l'hôpital.

Le projet d'établissement, le projet médical (schéma directeur réalisé en 2013 par le CHIPS) ainsi que l'étude de programmation hospitalière en cours, prévoient notamment la désaffectation et la réorganisation de bâtiments ainsi que la cession d'une partie du foncier non utilisé (partie nord du site).

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a décidé, compte-tenu des enjeux de développement et de la nécessité d'ouvrir et de lier ce quartier au reste de la Ville, d'élaborer un programme adapté à toutes les attentes.

Sur l'année 2016, la somme inscrite (30 k€) permettra la poursuite de la mission d'étude et de programmation urbaine du site.

Nature	BP 2016
2031 ETUDES	30 000 €



## **Opération 55 Restructuration/extension de l'école Marie Curie**

**1 850 000 € en 2016**

La Ville porte plusieurs projets de développement urbain, dont le nouvel écoquartier de la Lisière Pereire, qui nous obligent à restructurer en profondeur dans les prochaines années au moins trois groupes scolaires pour répondre à l'accueil des nouvelles familles et surtout à la demande croissante des services préscolaires.

Aussi, en 2016, la Ville a budgété la première tranche de travaux pour la restructuration et extension de l'école Marie Curie. Ce projet prévoit la création de 6 classes en maternelle et 5 classes en élémentaire.

Nature	BP 2016
2031 FRAIS D'ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	80 000 €
2313 CONSTRUCTIONS	1 770 000€



*Aujourd'hui*



*Demain*

## 2. CREDITS HORS OPERATIONS

Les crédits hors opérations s'élevaient à 6,9 M€ (contre 8 M€ en 2015) soit -14 %. Ils se décomposent ainsi :

### CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES → -7 % en 2016

Nature	BP 2015	BP 2016
2031 FRAIS D'ETUDES	1 584 000 €	1 435 000 €
205 CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, ...	2 000 €	42 000 €
TOTAL	1 586 000 €	1 477 000 €

L'essentiel de ce chapitre est constitué des frais d'études, de maîtrise d'ouvrage et d'acquisition de licences pour les projets qui ne sont pas votés en opérations dont :

- Diverses études dans le domaine des bâtiments pour 912 k€ dont 380 k€ pour le COSEC, 200 k€ pour Henri IV et 300 k€ pour les groupes scolaires,
- Diverses études en urbanisme pour 380 k€,
- Voirie 33 k€ pour la 3<sup>ème</sup> tranche de géolocalisation des réseaux souterrains et pour les sondages amiante avant travaux,
- Diverses études concernant le domaine de l'environnement pour une étude concernant le talus de la rampe des grottes (20 k€), la poursuite de la thermographie de façade (9 k€), une étude paysagère (10 k€),
- L'acquisition de logiciels (40 k€)

### CHAPITRE 204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES → +19 % en 2016

Nature	BP 2015	BP 2016
2042 SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ	250 000 €	297 000 €

Ce compte concerne les subventions d'équipement versées à des organismes publics ou aux personnes de droit privé. Pour 2016, il s'agit de :

- La subvention relative à la construction du mur antibruit aux abords de la N13,
- La subvention d'investissement versée pour le parking Pologne.

### CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES → + 4 % en 2016

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains (compte 211) et les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers (bureaux, copieurs, véhicules,...) nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville.

Nature	BP 2015	BP 2016
2111 & 2115 TERRAINS	100 000 €	0 €
2121 à 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	130 000 €	262 000 €
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	132 100 €	120 000 €
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	34 000 €	90 000 €
2184 MOBILIER	110 000 €	37 000 €
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	126 000 €	148 350 €
TOTAL	632 100 €	657 350 €

Les crédits inscrits correspondent notamment :

- Au réaménagement de la place François 1<sup>er</sup> (100 k€),
- A l'acquisition de nouveaux véhicules en remplacement des anciens (120 k€),
- Pour la voirie, l'acquisition de mobilier urbain (70 k€) et la rénovation de l'éclairage du square Beethoven (12 k€),
- A l'acquisition d'une petite balayeuse (80 k€),
- A divers achats de matériels informatiques et du bureau (90 k€), divers mobiliers pour la crèche Barratin (7 k€), remplacement de mobiliers divers pour les écoles (30 k€).

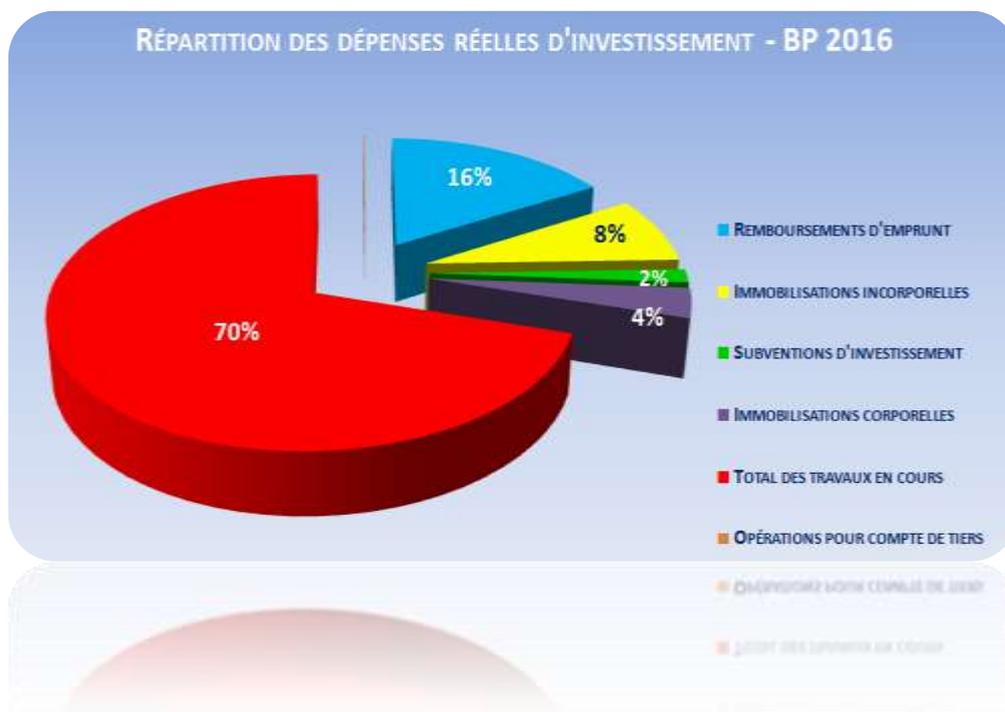
**CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS** → - 19,3 % en 2016

Nature	BP 2015	BP 2016
2313 CONSTRUCTIONS	1 700 000 €	1 969 324 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	3 666 500 €	2 505 000 €
2316 RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	2 000 €	20 000 €
232 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	200 000 €	0 €
TOTAL	5 568 500 €	4 494 324 €

Ce chapitre correspond aux travaux lancés par la Ville pour :

- La deuxième tranche des travaux d'étanchéité et de ravalement de la maternelle Frontenac (166 k€),
- La mise aux normes « PMR » des accès des bâtiments publics (72 k€),
- La modernisation de la ventilation du centre administratif (108 k€),
- La première tranche de remplacement des menuiseries de Hôtel de Ville et de la maternelle Beethoven (215 k€),

- L'installation de compteurs pour l'eau et le chauffage et des travaux de sécurisation au stade (40 k€),
- Le réaménagement de la cour Larcher (480 k€),
- Les travaux de rénovation de la voirie (1,77 M€) et l'éclairage public (112 k€) avec principalement la réfection des rues Jean Jaures (tranche 2/2), Schnapper (tranche 3/3) et l'aménagement/requalification des rues Ecuyer- Louviers,
- La rénovation de l'ensemble des circulations du cimetière (100 k€),
- La poursuite des travaux et de restauration des fresques de l'église (675 k€),
- Les travaux du bâtiment du PSG section amateur (100 k€).



## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La première recette d'investissement est l'autofinancement que la Ville affecte. Il est constitué du virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

Le virement réel pour 2016 est de 8,75 M€.

Comme cela a été précisé auparavant, en 2016, le financement des investissements sera complété par un produit exceptionnel (5,8 M€) lié au versement d'une avance sur boni de liquidation issue des opérations d'aménagement de la ZUP du Plateau du Bel Air confiées en 1970 par la Ville à la SEMAGER qui sera reversée à la Ville en 2016.

En M€	2014	2015	2016	Variation
Virement	8.916	6.970	8.749	+ 25,5 %
<i>Hors produits exceptionnels SEMAGER</i>	<i>3.116</i>	<i>1.920</i>	<i>2.961</i>	<i>+ 54,2 %</i>
Amortissements	1.950	2.000	1.760	-12,0 %
AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10.865	8.970	10.509	+17,2 %
<i>Hors produits exceptionnels SEMAGER</i>	<i>5.066</i>	<i>3.920</i>	<i>4.721</i>	<i>+20,4 %</i>

Hors produit exceptionnel, l'autofinancement de la section d'investissement aurait été de 4,7 M€ en incluant les amortissements.

## CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES → -5,0 % en 2016

Nature	BP 2015	BP 2016
10222 F.C.T.V.A.	2 700 000 €	2 300 000 €
10223 TAXE D'AMENAGEMENT	140 000 €	400 000 €
TOTAL	2 840 000 €	2 700 000 €

Le **Fonds de Compensation pour la TVA** est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire (16,404 %) la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement de l'exercice précédent.

En 2016, le montant du FCTVA est inscrit à hauteur de 2,3 M€.



*Le périmètre d'éligibilité au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) serait élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments et de voirie en 2016, mais le montant du fonds reste plafonné. Une inscription complémentaire sera éventuellement effectuée en décision modificative courant 2016.*

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme.

En 2016, cette taxe est inscrite pour un montant de 400 k€.

### CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT → + 46,7 % en 2016

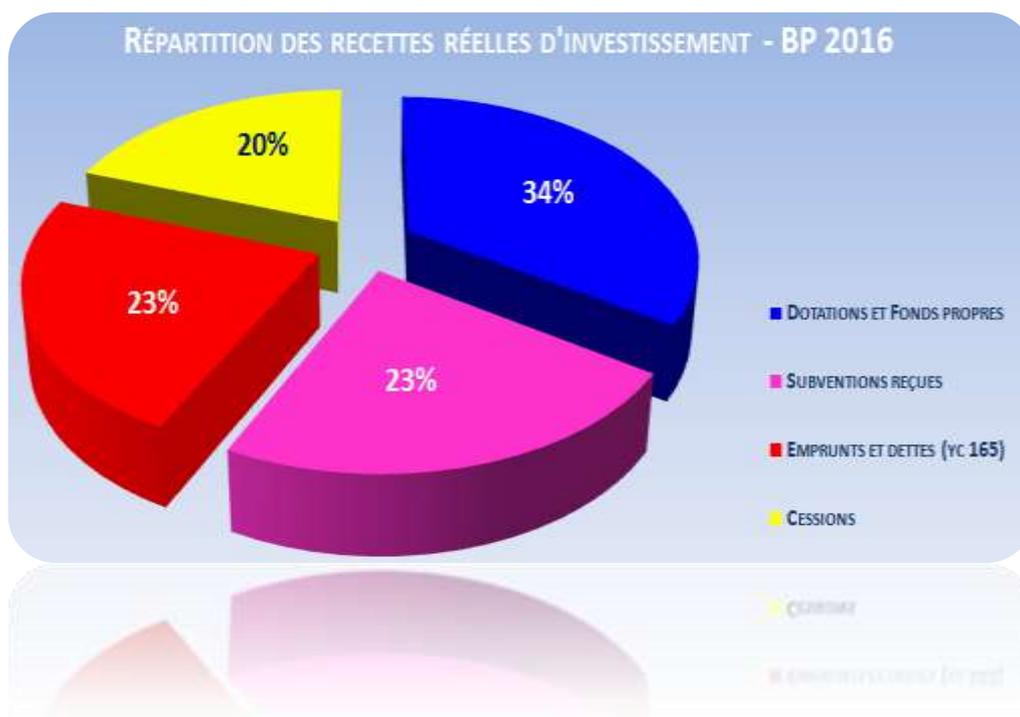
Différentes subventions sont inscrites en 2016 pour un montant total de 1,802 M€ contre 1,228 M€ au BP 2015. Pour chacun de ses projets d'investissement, la Ville s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs afin de minimiser le recours à l'emprunt.

Pour 2016 les subventions proviennent des cofinanceurs suivants :

- Le Département pour le CTM (172 k€) dans le cadre du contrat départemental 2013-2015 et du contrat de bassin 2014-2018.
- La Région pour les travaux du groupe scolaire Marie Curie (400 k€),
- La CAFY pour les travaux du groupe scolaire Marie Curie (400 k€),
- des propriétaires privés (500 k€) pour la phase IV de la Rampe des Grottes,
- du produit des amendes de police pour 300 k€.

### CHAPITRE 024 : PRODUITS DES CESSIONS → - 34,7 % en 2016

Le produit de ventes inscrit en 2016 s'élève à 1,54 M€. Il concerne l'immeuble de la rue Bonnemain.





## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de l'exercice 2016 sont en baisse de -1,3 % par rapport au budget précédent, neutralisations faites des effets transferts de compétences et fiscalisation de l'ex part CFE des syndicats.

Cette baisse est d'autant plus significative que des nouvelles charges viennent s'ajouter en 2016 : fonctionnement des Rotondes en année pleine, ajustement progressif de la redevance du parking P2, pénalités loi SRU, nouveaux berceaux Pereire....

Pour la comparaison à l'année précédente, il convient de prendre la colonne BP 2015 de référence tenant compte de la DM1/2015. Cette décision modificative avait pour objet d'ajuster les crédits inscrits au BP 2015 de façon à prendre en compte les modifications liées au passage de la Communauté de Communes Saint Germain Seine et Forêts en Communauté d'agglomérations à fiscalité professionnelle unique

### 1. EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES PAR RAPPORT AU BP 2015

En €	BP 2015	BP 2015 de référence (DM1)	BP 2016	Evolution BP2016/BP2015 de référence
011 Charges à caractère général	19 870 340	20 839 708	15 774 060	-24,3 %
012 Charges de personnel	29 470 988	29 470 988	29 582 000	0,38 %
65 Autres charges de gestion courante	3 989 874	3 989 874	3 783 716	-5,2 %
<b>SOUS TOTAL DES DEPENSES COURANTES</b>	<b>53 331 202</b>	<b>54 300 570</b>	<b>49 139 776</b>	<b>-7,9 %</b>
 <b>HORS COMPETENCES TRANSFEREES A L'EPCI AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016</b>		<b>4 793 100</b>	<b>49 139 776</b>	<b>-0,74%</b>
014 Atténuation de produit	7 937 350	7 937 350	7 667 350	-3,4 %
66 Charges financières	690 142	690 142	558 483	-19,1 %
67 Charges exceptionnelles	949 702	160 700	250 200	55,7 %
022 Dépenses imprévues	0	58 964	-	- 100 %
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 908 396</b>	<b>63 147 726</b>	<b>57 615 809</b>	<b>- 8,8 %</b>
<b>HORS COMPETENCES TRANSFEREES A L'EPCI AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 (OM ET DEVECO)</b>		<b>4 793 100</b>	<b>57 615 809</b>	<b>-1,3 %</b>

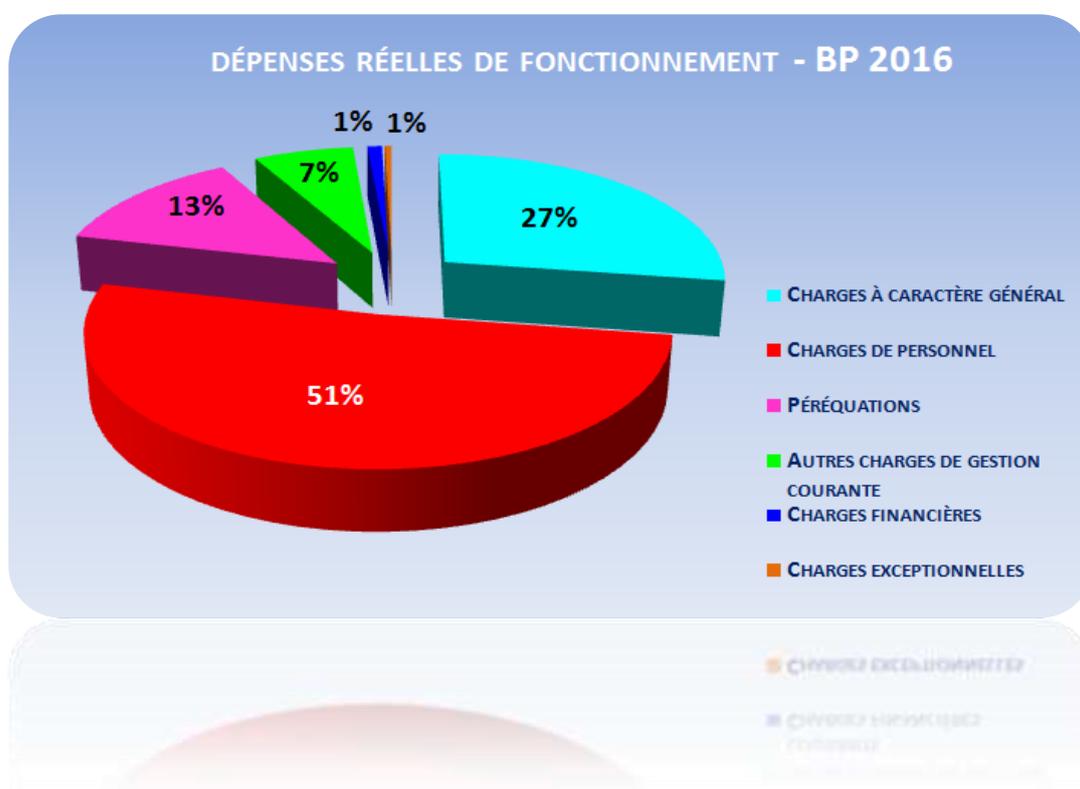
OM : Gestion des ordures ménagères  
DEVECO : développement économique.

## Une gestion responsable, sous contrainte, maîtrisée et optimisée,

Le pilotage permanent de la dépense publique que la Ville s'impose a encore été renforcé par la mise en œuvre d'une revue complète des politiques publiques.

Aussi, dès 2016, le budget de fonctionnement est impacté par les mesures positives de cette démarche volontaire. Il est **présenté en baisse de -1,3 %** (soit -740 k€) hors compétences transférées.

La section de fonctionnement dégagera un autofinancement (épargne de gestion) de 11 M€



Les tableaux suivants reprennent les évolutions par rapport aux années précédentes, ils sont exprimés en millions d'euros (M€).

## 2. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : CHAPITRE 011

Depuis de nombreuses années, la gestion optimale des deniers publics est une ligne de conduite que la Ville s'impose. Cette exigence a été renforcée par la mise en œuvre d'une revue complète des politiques publiques engagée dès janvier 2015 autour d'un double objectif : réduire la dépense publique sans altérer la qualité des services à la population et consolider l'autofinancement de la Ville. Sur ce chapitre, l'économie réelle neutralisée des effets intercommunaux est de 273 k€.

Chapitre 011 → -20,6 % en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	19.25	19.53	19.87	15.77 →
Compte Administratif	20.00	20.47	-	-

**Le compte 6042** comporte toutes les dépenses qui sont ensuite refacturées par la Ville. Les principales dépenses de ce compte sont :

- les achats de repas pour 2,56 M€ en 2016 contre 2,48 M€ en 2015,
- les achats de spectacles du théâtre pour 0,65 M€, ce montant est stable depuis 2013,
- les achats d'animations pour 126 k€ contre 131 k€ en 2015.

Pour mémoire, les recettes constatées en contrepartie figurent aux comptes 703.

6042	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	3.43	3.39	3.33	3.41 →
Compte Administratif	3.45	3.47	-	-

**Le compte 6061** regroupe les dépenses de fluides incluant les nouvelles structures en année pleine: la mairie annexe et le commissariat de police place des rotondes...

6061	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	1.6	1.79	1.88	1.95 →
Compte Administratif	2.02	2.06	-	-

**Les comptes 6062 à 6068** regroupent l'ensemble des achats de fournitures dont les carburants, l'alimentation, les fournitures d'entretien et de petits équipements, les fournitures scolaires et administratives, les achats de livres, les fournitures de voirie et les vêtements de travail dont la Ville optimise en permanence l'utilisation et les coûts. La baisse (-9 %) de ce poste est due à la renégociation très favorable de certains marchés de fournitures et d'entretien, à la dématérialisation de secteurs très consommateurs de papier (finances, conseil municipal, commande publique...).

Pour mémoire depuis 2015, la fourniture de carburant passe sur ce compte alors qu'elle passait antérieurement sur le compte 60221.

6062-6063-6064-6065-6067-6068	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	1.54	1.49	1.65	1.50 →
Compte Administratif	1.56	1.58	-	-

**Au compte 611**, figuraient jusqu'à 2015 les dépenses concernant la gestion des ordures ménagères (4,49 M€ en 2015). Cette compétence est transférée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la CA Saint-Germain Boucles de Seine.

Désormais, sont inscrits principalement dans ce compte :

- le nettoyage de la voirie budgété à 916 k€,
- la rémunération des exploitants du stationnement de surface budgétée qui passe de 122 k€ en 2015 à 126 k€ en 2016.

611 → -79,9% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	5.2	5.43	5.65	1.14 →
Compte Administratif	5.24	5.56	-	-

**Les comptes 613** regroupent toutes les dépenses liées aux locations d'immeubles et de matériels notamment :

- le bail pour l'occupation du parking Pologne (25 k€ HT), du parking du château pour la partie P2 (163,5 k€) en hausse sensible de +72 k€,
- la location de la nacelle pour l'installation des illuminations de Noël (50 k€), de matériel et terrains pour la fête des Loges (45 k€),
- la location des logements du pavillon Louis XIV (34 k€) contre 119 k€ en 2015,
- la location du parking 2 roues (29 k€).

La location des bacs pour les ordures ménagères (251 k€) n'est plus budgétée (compétence transférée).

613 → -28,8% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	0.8	0.76	0.86	0.61 →
Compte Administratif	0.90	1.06	-	-

**Aux comptes 615** sont budgétées les dépenses liées à l'entretien du patrimoine :

- les interventions ponctuelles (6152 à 6155) pour 1,68 M€ en 2016 contre 1,74 M€ en 2015,
- les interventions contractuelles liées à un contrat de maintenance des ascenseurs, de la télésurveillance et autres pour 0,78 M€ contre 0,75 M€ en 2015.

615 → -3,2% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	2.47	2.52	2.49	2.41 →
Compte Administratif	2.71	2.79	-	-

**Le compte 623** intègre l'ensemble des dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques. Depuis 2012, le service de la communication a revu l'ensemble du processus de diffusion de l'information afin d'optimiser les coûts, rationaliser les supports papier et adapter les modes de diffusions. Cette mise en œuvre permet un abaissement des coûts (tirages réduits, grammage revu à la baisse, façonnage simplifié). En 2016 ce poste est à nouveau en baisse de -9 % grâce notamment à la réduction du nombre des guides « papier ».

623 → -8,5% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	0.56	0.55	0.50	0.46 →
Compte Administratif	0.51	0.47	-	-

**Le compte 624** intègre l'ensemble des dépenses liées au transport de biens et transports collectifs. Ce poste fortement maîtrisé, permet en 2016 de réduire les dépenses de plus de -7,1 %.

624 → -7,1% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	0.4	0.43	0.42	0.39 →
Compte Administratif	0.4	0.4	-	-

**Le compte 626** correspond à l'ensemble des frais postaux et de télécommunications. Depuis de nombreuses années, les dépenses de ce poste sont contenues grâce à l'utilisation du réseau fibre optique de la Ville, l'optimisation du parc avec notamment l'adaptation à la consommation et aux besoins des forfaits et à l'adhésion au groupement de commandes de services de communication électronique du SIPPEREC. Par ailleurs, la dématérialisation progressive des envois permet de poursuivre la baisse des coûts d'affranchissement pour la Ville. En 2016 ces actions permettent d'inscrire ce poste en baisse de -5 %.

626 → -5,1% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	0.32	0.33	0.32	0.31 →
Compte Administratif	0.30	0.28	-	-

**Le compte 628** enregistre les dépenses de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments communaux ainsi que celles liées à l'organisation de la fête des Loges. On retrouve dans ce compte les prestations de surveillance et de gardiennage (280 k€ en 2016 contre 283 k€ en 2015)

La renégociation du marché de nettoyage des bâtiments communaux permet d'absorber le nettoyage des nouvelles structures municipales en année pleine et de budgéter ce poste en baisse de -9,4 %.

628 → -9,4% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	1.03	1.16	1.15	1.04 →
Compte Administratif	1.08	1.11	-	-

**Les comptes 63x** enregistrent principalement les impôts locaux et la taxe sur les bureaux et aires de stationnement concernant les bâtiments et parkings de la Ville, les droits d'auteurs versés à la SACEM et, depuis 2015 (DM1), la budgétisation de l'ex part de CFE des syndicats intercommunaux compensée en recette dans l'attribution de compensation (compte 732 page 42).

63x	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	0.30	0.24 DM1 →	0.45 1.42	1.41
Compte Administratif	0.40	0.42	-	-

### 3. LES CHARGES DE PERSONNEL : CHAPITRE 012

La bonne maîtrise de la masse salariale et la recherche d'optimisation des effectifs permettent, dans ce contexte, de construire le budget 2016 en très légère progression (+0,38 %) avec le maintien des charges de personnel liées aux compétences transférées. Les bases suivantes ont été retenues :

- un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à 0,32 % (96 k€),
- quelques emplois aidés (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, contrat d'avenir),
- la poursuite de stagiarisation d'agents de catégorie C pour réduire l'emploi précaire,
- les dépenses des personnels mis à disposition (CCAS, Syndicats et CASGBC) pour 1,11 M€. La refacturation de ces dépenses est inscrite au compte 708 pour le même montant.

Les augmentations dues à une éventuelle revalorisation de catégories ou du point d'indice ne sont pas prises en compte dans le budget primitif 2016. Le cas échéant elles feront l'objet d'une décision modificative.

Pour mémoire, les coûts salariaux des personnels travaillant tout ou partie sur les budgets annexes sont pris en charge directement sur lesdits budgets (Aménagement, SSIAD et Eau potable).

012 → +0,38% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	28.3	29.0	29.47	29,58 ↗
Compte Administratif	27.9	28.5	-	-

En 2016, la répartition des salaires est pour les titulaires (70 %) et pour les non titulaires (30 %).

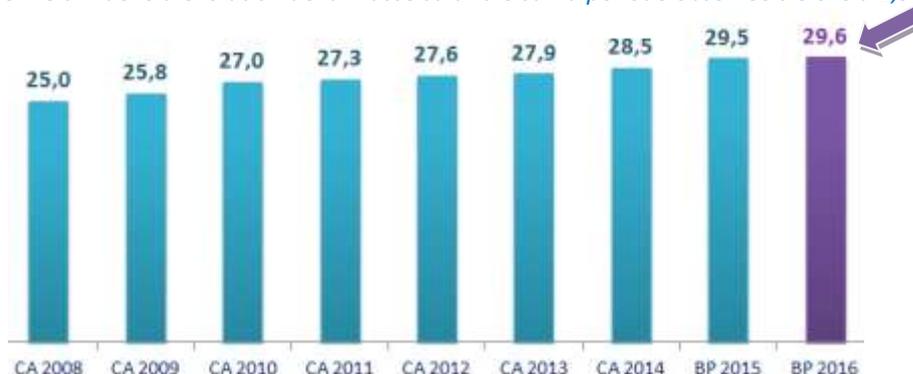
#### Rémunération des titulaires :

64111 à 64118 → +0,21% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	14.1	14.4	14.60	14.63 ↗
Compte Administratif	13.6	14.1	-	-

#### Rémunération des non-titulaires :

64131 → +0,78 % en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	5.9	6.0	6.12	6.12 ↗
Compte Administratif	5.9	5.7	-	-

La moyenne annuelle d'évolution de la masse salariale sur la période observée s'élève à 1,9 %.



#### 4. LES ATTENUATIONS DE PRODUITS : CHAPITRE 014

Nous retrouvons dans ce chapitre les atténuations de produits liées aux fonds de péréquations et de compensations. Depuis 2015 la Ville contribue à trois fonds : le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) et la pénalité SRU.

014 → -3,4 % en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	7.3	7.91	7.94	7,67 ↘
Compte Administratif	7.6	7.94	-	

La commune est contributrice à trois fonds de péréquations et compensations : le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) depuis 2011 et le **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal) depuis 2013 et et la pénalité SRU depuis 2015.

Depuis 2015, le FNGIR est désormais figé à sa valeur 2014 soit 6,6 M€ pour Saint-Germain-en-Laye.

Concernant le FPIC : la loi de finances pour 2016 accorde une année supplémentaire pour atteindre l'objectif du gouvernement : positionner le montant total de ce fonds à 2% des ressources fiscales communales et intercommunales soit plus d'un milliard d'euros. «*Selon un rapport du gouvernement sur le fonds de solidarité du secteur communal et intercommunal les contributions à ce dispositif des collectivités riches ne représentent pas un poids excessif dans leurs budgets*».

Pour autant, la progression nationale 2016 du FPIC sera de + 210 M€ (+28%) ce qui portera ce fonds à 1 Mrd €.

Compte tenu du manque de lisibilité, d'une part grâce au nouveau périmètre intercommunal dans lequel s'intègre Saint-Germain-en-Laye au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et d'autre part de certains éléments de calcul à ce stade de l'exercice, le montant retenu du FPIC pour 2016 est de 0,98 M€ (en baisse par rapport à 2015 (1,3 M€) ).

Depuis 2015, la Ville est contributrice au prélèvement dû au titre de l'article 55 de la loi SRU à hauteur de 140 k€. Pour 2016, en intégrant les dépenses entrant dans le calcul, notamment la surcharge foncière inscrite, la contribution de la Ville a été inscrite à hauteur de 50 k€.

*Effet péréquisiteur national qui pèse fortement sur le budget de la Ville, soit 13,3 % des dépenses réelles de fonctionnement*

#### 5. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65

65 → -5,2 % en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	3.84	3.96	3.99	3.78 ↘
Compte Administratif	4.95(*)	3.97	-	-

(\*) le CA 2013 inclus le solde de gestion de la DSP chauffage urbain (1,047 M€)

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le montant des subventions aux associations. Ce montant passe de 3,99 M€ en 2015 à 3,78 M€ en 2016 (-5,2%) :

- les subventions pour le CCAS (475 k€), la CLEF (500 k€) et l'Office du Tourisme (150 k€), la Soucoupe (385 k€) et le Centre social Saint Léger (291 k€),
- les crédits consacrés aux écoles privées (210 k€),
- les subventions versées aux délégataires passent pour la crèche des Comtes d'Auvergne de 399 k€ à 387 k€ en 2016 et pour la crèche Gramont de 388 k€ à 377 k€ en 2016. Une nouvelle subvention sera versée à compter de septembre 2016 pour la crèche de la Lisière Pereire pour 11 berceaux (36,3 k€).

L'ensemble de ses subventions a été ajusté au plus près en tenant compte de nombreux critères d'attribution, dont notamment l'existence de reports importants ou de réserves non affectées.

On retrouve dans ce chapitre, également :

- les indemnités, les frais de mission, de formation et de représentation des élus pour 321 k€,
- les créances admises en non-valeur ou éteintes pour 50 k€. Ce poste, identique à l'année précédente, est minimisé grâce aux procédures de recouvrement que la Ville mène en complément de celles de la trésorerie.

## 6. CHARGES FINANCIERES : CHAPITRE 66

66 → -19,1% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	0.84	0.81	0.69	0.56 →
Compte Administratif	0.87	0.73	-	-

L'endettement de la Ville reste maîtrisé et sa gestion très optimisée positionnent pour la deuxième année les charges d'intérêts à un niveau inférieur (-132 k€ en BP 2016 après -122 k€ en BP 2015).

La renégociation des emprunts conclus au moment où les marges étaient élevées du fait de la rareté des liquidités bancaires permettra à la Ville d'économiser plus de 528 000 € de charges d'intérêts au total sur la durée résiduelle des emprunts réaménagés.

	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Capital restant dû	26 785 533 €	23 400 643 €	23 400 643 €	20 240 225 €
Annuité en capital (*)	3 390 000 €	3 384 887 €	3 160 419	3 010 658 €
Annuité en intérêt (*)	820 000 €	744 901 €	700 000 €	570 000 €
Annuité totale	4 210 000 €	4 129 780 €	3 860 419 €	3 560 658 €
Ratio de désendettement <sup>3</sup>	2,3	2,4	2,4	1,8

(\*) hors CLTR

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'encours de la dette du budget principal de la Ville s'établira de 20,24 M€ (hors reports) avec une structure saine de la dette :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER,
- 50 % en taux fixe, 35 % en taux variable simple et 15 % en indexe sur le livret A,
- Son taux moyen est de 2,7 % et la durée résiduelle est de 9 ans.

<sup>3</sup> Ratio de désendettement = Capital restant dû/épargne brute, exprimé en année

## 7. CHARGES EXCEPTIONNELLES : CHAPITRE 67

67 → - 73,7% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	0.86	0.93	0.95	0.25 →
Compte Administratif	0.96	1.11	-	-

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement à des dépenses récurrentes de subventions aux délégataires. Elles sont comptabilisées dans ce chapitre car elles n'ont pas le caractère de charges courantes.

Depuis 2015, la compétence transport a été transférée à l'intercommunalité, la décision modificative n°1 de la Ville est venue corriger cette ligne (-759 k€)

Pour 2016, les dépenses inscrites dans ce compte correspondent essentiellement à :

- la subvention versée à Qpark pour le parking souterrain, place du Marché neuf, pour 85 k€ contre 80 k€ en 2014,
- une inscription exceptionnelle de 80 k€ pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs (solde d'un litige EDRF-GRDF concernant des redevances d'occupation de 2010 et 2011),
- le pass local pour 41,2 k€.

Le solde est une prévision de frais liés aux intérêts moratoires, aux remboursements justifiés de places (théâtres, cantines ...) et à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les crédits inscrits en opérations d'ordre budgétaire (amortissement, virement...) sont abordés en page 45.

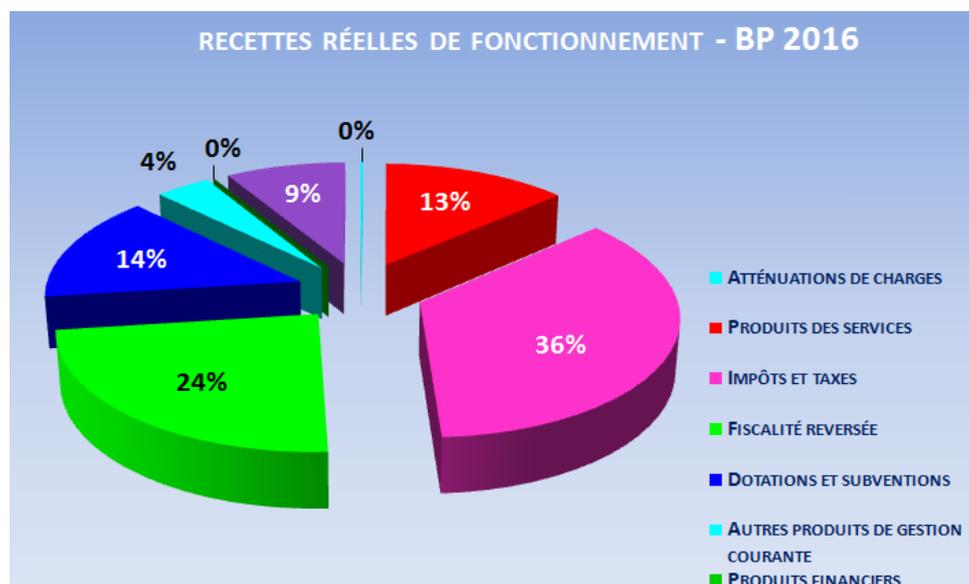


## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### 1. EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT PAR RAPPORT AU BP 2015 :

	BP 2015	BP 2015 de référence (DM1)	BP 2016	Evolution BP 2016/BP 2015 de référence
70 Produits des services	10 025 220 €	10 025 220 €	9 027 635 €	-10,0 %
013 Atténuation de charges	100 200 €	100 200 €	124 000 €	23,8 %
73 Impôts et taxes	38 933 188 €	33 121 330 €	24 351 000 €	-73,5 %
7321 Fiscalité reversée Attributions de compensation		9 311 017	16 188 205 €	+73,9 %
74 Dotations et subventions	15 074 163 €	11 814 334 €	9 869 554 €	-16,5 %
75 Autres produits de gestion courante	2 594 546 €	2 594 546 €	2 695 852 €	3,9%
76 Produits financiers	6 000 €	6 000 €	6 000 €	0 %
77 Produits exceptionnels	5 129 000 €	5 129 000 €	5 846 312 €	14,0 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>71 862 317 €</b>	<b>72 101 647 €</b>	<b>68 108 558 €</b>	<b>-5,6 %</b>
<b>HORS COMPETENCES TRANSFEREES A L'EPCI AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 (OM ET DEVECO)</b>		<b>-5 077 068 €</b>	<b>68 108 558 €</b>	<b>+1,6 %</b>

OM : Gestion des ordures ménagères  
DEVECO : développement économique



## 2. PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers du service.

 Attention y figuraient jusqu'à 2015 les recettes issues des DBIC (1,2M€)

70  - 10,0% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	9.68	9.74	10.03	9.03 
Compte Administratif	9.53	9.83	-	-

Les produits des services évoluent en fonction :

- des tarifs votés en Conseil Municipal tous les ans et qui sont revalorisés en intégrant une hypothèse de progression ajustée au secteur,
- de « l'effet volume » constaté suite à l'augmentation de la fréquentation dans les structures municipales.

706  - 18,4% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	6.8	6.9	7.0	5.7 
Compte Administratif	6.7	7.0	-	-

Figuraient dans ce compte jusqu'à 2015 les recettes issues des DBIC (1,24 M€ en 2015). La compétence collecte et traitement des déchets est transférée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la CA Saint-Germain Boucles de Seine.

Désormais, sont inscrits principalement dans ce compte :

- de la participation des familles pour la restauration scolaire pour 1,84 M€,
- des activités périscolaires : garderie, études surveillées, centres de loisirs pour 1,17 M€,
- de la participation des familles pour les crèches pour 1,22 M€,
- de la participation des familles aux cours de musique et de danse du CRD pour 0,398 M€,
- des ventes de places de spectacles au théâtre pour 0,621 M€,
- des insertions publicitaires dans le journal de la Ville et abonnements pour 0,23 M€,
- des activités et repas des foyers pour les séniors et cartes royales pour 0,14 M€.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux ventes de concessions de cimetières, aux tournages de films, aux abonnements de bibliothèque....

708  + 14,0% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	1.4	1.4	1.3	1.5 
Compte Administratif	1.6	1.3	-	-

Ce compte enregistre les produits issus des refacturations de mise à disposition de personnel au :

- CCAS : 25 personnes,
- Syndicats intercommunaux : 2 personnes,
- Intercommunalité : personnel payé par la Ville sur les compétences transférées.

Pour mémoire : les salaires des agents affectés tout ou partie aux budgets annexes du « SSIAD » de « l'Aménagement » et « l'eau potable » sont comptabilisés directement sur le budget annexe.

En dépenses, ces coûts sont intégrés dans la masse salariale de la Ville.

### 3. IMPOTS ET TAXES ET REVERSEMENT DE FISCALITE : CHAPITRE 73

73 ➡ + 4,1% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	37.0	38.3	38.9	40.5 
Compte Administratif	40.4	39.4	-	-

Depuis son entrée en communauté d'agglomérations en 2015, des modifications de périmètre sont venues et viendront encore impacter les écritures du budget de la Ville et particulièrement sur le chapitre 73.

Désormais ce chapitre est présenté en deux parties :

- les impôts et taxes
- la fiscalité reversée compte (7321)

#### Les impôts et taxes

731-733-734-735-738 ➡ 37,3 % en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	37.0	38.3 DM1 -->	38.9 32.1	24.3
Compte Administratif	40.4	39.4	-	-

 Pour mémoire, la fiscalité locale désormais perçue par l'EPCI et qui n'est plus inscrite au BP de la Ville, est la suivante :

- En 2015 → la fiscalité professionnelle (CFE Ville et Syndicats, CVAE, TASCUM, IFER, les compensations de la Taxe Professionnelle (TP) et particulièrement la compensation de la part salaire de la TP antérieurement incluse dans la DGF.....).  
La prise en compte de ces modifications a fait l'objet de la décision modificative n°1 de 2015.
- En 2016 → la part de taxe d'habitation du Département que la Ville percevait depuis 2011 sera transférée à l'EPCI et reversée à la Ville selon les règles fixées par la future intercommunalité.  
La dynamique fiscale sera désormais perçue par l'EPCI.

La prévision de recette 2016 des impôts directs locaux de la Ville est calculée à partir des bases notifiées en mars 2015 avec une hypothèse de + 1,6 % intégrant la revalorisation des bases à 1 % et leur dynamique.

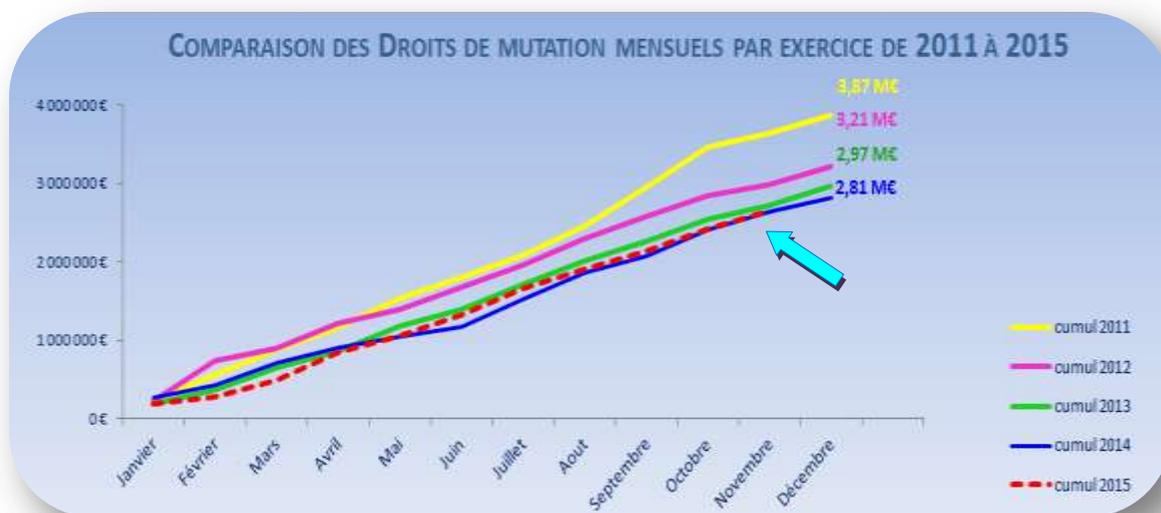
Par ailleurs, sont inscrits au BP dans ce chapitre :

- les recettes de stationnement payant de surface prévues à 1,14 M€ pour 2016.
- le produit de la taxe d'électricité est reconduit à sa valeur 2015 soit 890 k€.

Enfin, concernant les droits de mutation à titre onéreux, malgré la baisse des transactions constatées à l'échelon national depuis 2012 et le peu d'élan du marché immobilier, on constate à

Saint-Germain-en-Laye un maintien relativement correct des transactions, ce qui conduit la Ville à inscrire une prévision de recette au compte 7381 (DMTO) à 2,4 M€ soit + 100 k€.

La prévision de réalisation 2015 devrait être proche de 2,9 M€.



*Des taux de fiscalité encore maintenus en 2016,  
Une volonté forte de la Ville de préserver ses administrés.*

### La fiscalité reversée

732 → + 60 % en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	-	-	-	16.2
		DM1 --→	9.3	

La Ville perçoit depuis 2015 une attribution de compensation (AC) :

- En 2015 → 11,408 M€ diminués des charges de transports transférées soit 10,648 M€ net. La prise en compte de ce nouveau crédit a fait l'objet de la décision modificative n°4 du 14 décembre 2015.
- En 2016 → la valeur nette 2015 sera inscrite au BP à laquelle s'ajoutera la part départementale de TH (valeur 2015). L'attribution de compensation versée sera diminuée du solde des charges transférées en 2016 après évaluation par la future CLECT.

#### 4. DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74

74 → - 34,5 % en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	16.49	16.33 DM1 ->	15.07(*) 11.81	9.87
Compte Administratif	16.63(*)	15.70(*)	-	-

(\*) les CA 2013 et 2014 incluent la compensation de la part salaire de la TP perçue depuis 2015 par l'intercommunalité. Sur 2015 cette modification a été actée lors de la 1<sup>ère</sup> décision modificative.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), budgétée à 5,815 M€ pour 2016, est en baisse de -18,3 % par rapport à la notification 2015 (7,114 M€).

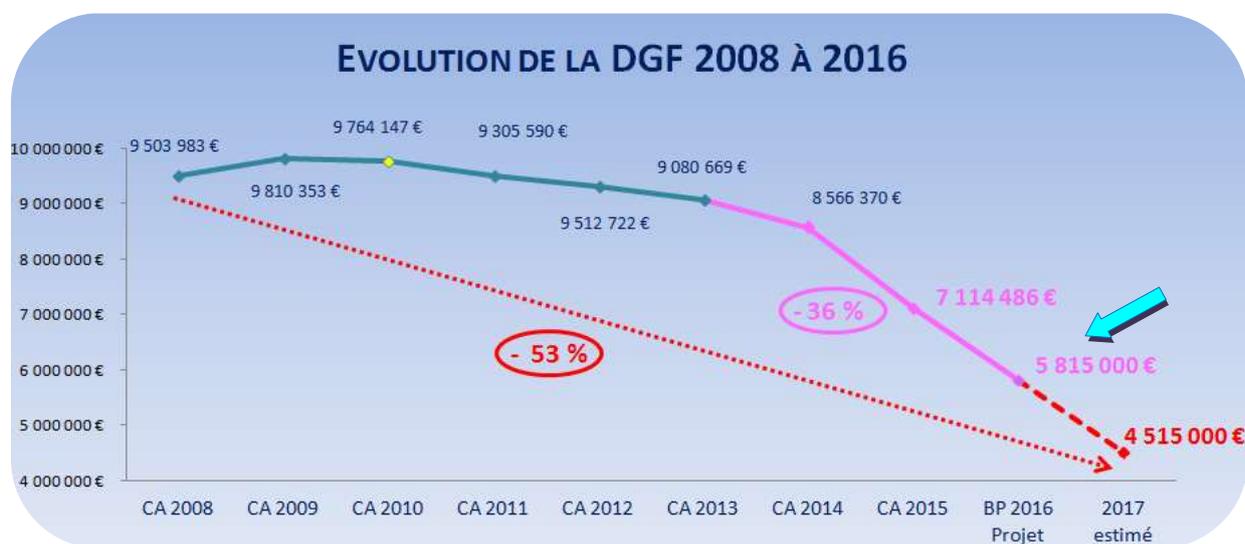
Le PLF2016 intégrait la réforme de la DGF dont l'objet est d'en simplifier l'architecture, en accroître la dimension péréquatrice « résorber progressivement les écarts et renforcer la solidarité entre collectivités » et en rationaliser les critères de répartition.

Il s'agit d'une refonte importante dont les effets attendus ne sont pas lisibles aujourd'hui mais dont l'effet péréquateur semble être certain malgré un éventuel tunnel de sécurité.



L'entrée en vigueur de la réforme de la DGF est repoussée à 2017 mais le montant de la baisse est confirmé au niveau prévu par la loi de finances pour 2015. Ce report devrait permettre de clarifier, d'offrir une lisibilité et une prévisibilité, et d'assurer l'équité dans le financement des nouveaux emplois de la DGF.

Il en résulte pour Saint-Germain-en-Laye une aggravation importante de la perte de ses recettes avec une baisse de ce produit de -36% entre 2013 et 2016.



Compte-tenu de ces éléments, de la baisse globale de la DGF et des calculs estimatifs effectués, on retiendra pour le BP 2016 une inscription prudente de la DGF à 5,8 M€ soit -1,3 M€ par rapport à 2015.

Dans les autres compte 74xx, on retrouve principalement toutes les compensations fiscales aux mesures d'exonérations de l'Etat sur les taxes directes locales soit 380 k€ au BP 2016 contre 530 k€ au BP 2015. Cette réduction est due à la perte de la compensation de la contribution économique territoriale (CET) désormais perçue par l'intercommunalité.

Par ailleurs, dans ce compte figure le fonds d'amorçage des nouveaux rythmes scolaires pour 180 k€ correspondant à l'année scolaire 2015/2016.

### 5. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 75

75 ➡ +3,9% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	2.64	2.76	2.59	2,70 
Compte Administratif	3.9	2.49	-	-

Les redevances auprès des différents concessionnaires de stationnement sont inscrites aux comptes **7572 à 7576** et notamment :

- La redevance du parking du Château au titre du contrat de délégation de service public à hauteur de 940 k€ contre 909 k€ en 2015,
- La redevance des parkings Pologne et Pompidou maintenue au niveau de 2015 soit 356 k€.
- La redevance chauffage à hauteur de 230 k€.

Par ailleurs, les revenus des immeubles perçus s'élèvent à 817 k€ contre 672 k€ en 2015.

### 6. LES ATTENUATIONS DE CHARGES : CHAPITRE 013

Les atténuations de charges sur le chapitre 013 correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de cessation progressive d'activité, etc.

### 7. PRODUITS FINANCIERS : CHAPITRE 76

76	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	0.0008	0.006	0.006	0.006
Compte Administratif	0.007	0.007	-	-

### 8. PRODUITS EXCEPTIONNELS : CHAPITRE 77

77 + 14% en 2016	2013	2014	2015	2016
Budget Primitif	0.065	5.87	5.13	5.85 
Compte Administratif	13.0 (*)	8.06	-	! 

Ce poste prévoit en 2016 un produit exceptionnel (5,785 M€) lié au versement d'une avance sur boni de liquidation issu des opérations d'aménagement de la ZUP du Plateau du Bel Air confiées en 1970 par la Ville à la SEMAGER.

(\*) Pour mémoire :

- le CA 2012 inclut l'achat/vente d'un immeuble rue Desoyer (6,3 M€),
- le CA 2013 inclut le transfert de foncier au Budget annexe d'aménagement (9,3 M€).

## **MOUVEMENTS D'ORDRE**

Les opérations d'ordre ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement contrairement aux opérations réelles. Elles font néanmoins l'objet d'inscriptions budgétaires. Les nouvelles règles comptables impactent directement les opérations d'ordre mais neutralisent toujours les équilibres budgétaires.

Pour l'essentiel, ont été inscrits :

- Les amortissements des biens immobiliers pour 1,76 M€ contre 2 M€ au BP 2015,
- Le virement à la section d'investissement pour 8,75 M€.



## PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES - SECTION FONCTIONNEMENT

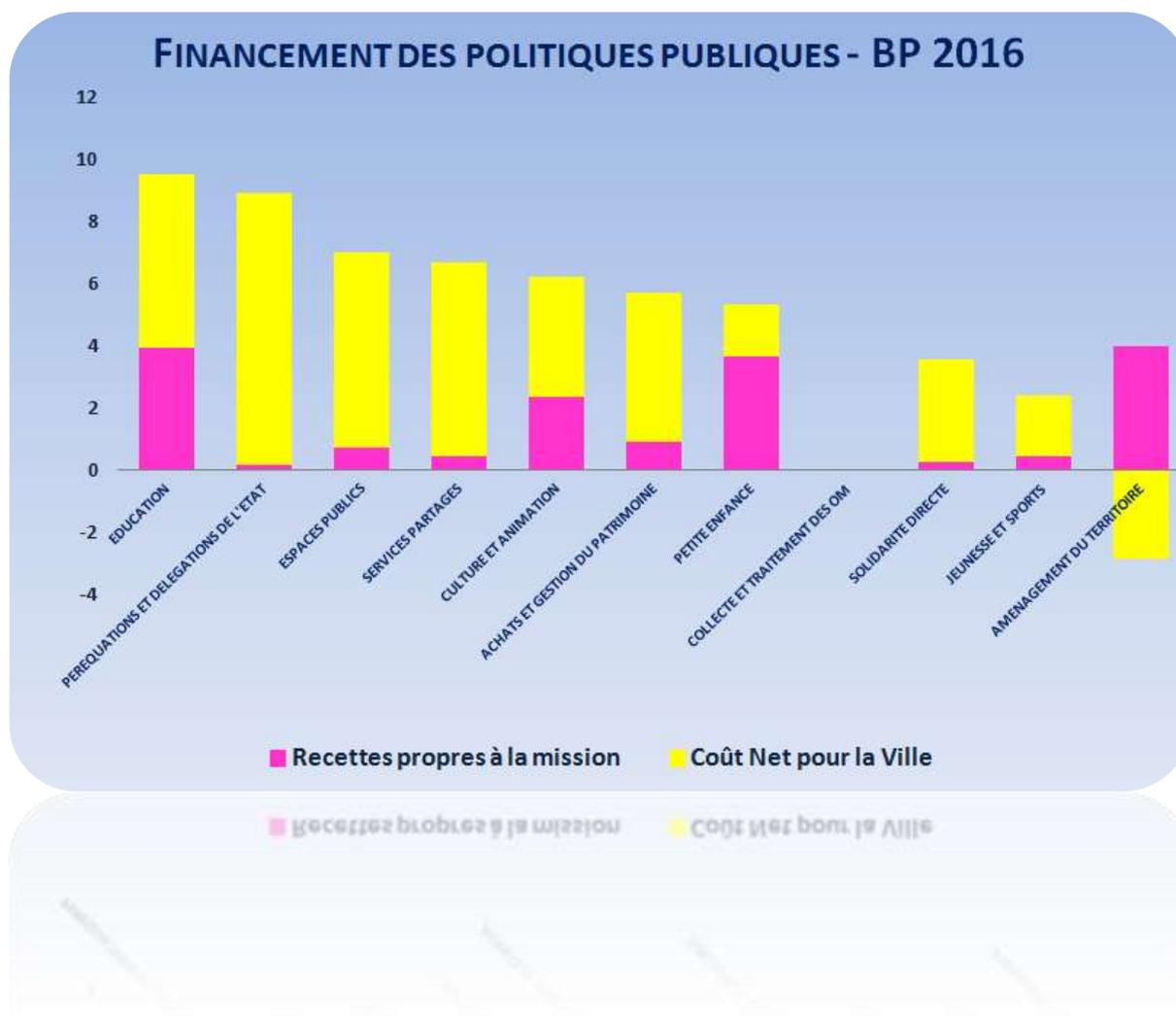
Une démarche analytique du budget de la Ville a été lancée en 2011 sur le modèle « LOLF » du budget de l'Etat afin d'assurer d'une part, une lisibilité des moyens alloués à chacune des politiques publiques et d'autre part, d'en mesurer le coût complet et permettre une analyse par politiques publiques.

Cet outil de pilotage budgétaire complémentaire du budget de fonctionnement de la Ville a permis de renforcer la gestion des deniers publics. Par ailleurs, en 2015 la mise en œuvre d'une revue complète des politiques publiques s'est appuyée sur cet axe analytique organisé et maîtrisé.

Depuis 2015, les missions sont ajustées en fonction des transferts de compétences à l'EPCI.

Cette représentation générale permet de mettre en évidence le coût net pour la Ville par mission. Ce coût est financé par les autres recettes de fonctionnement de la Ville (recettes fiscales, dotations ...)

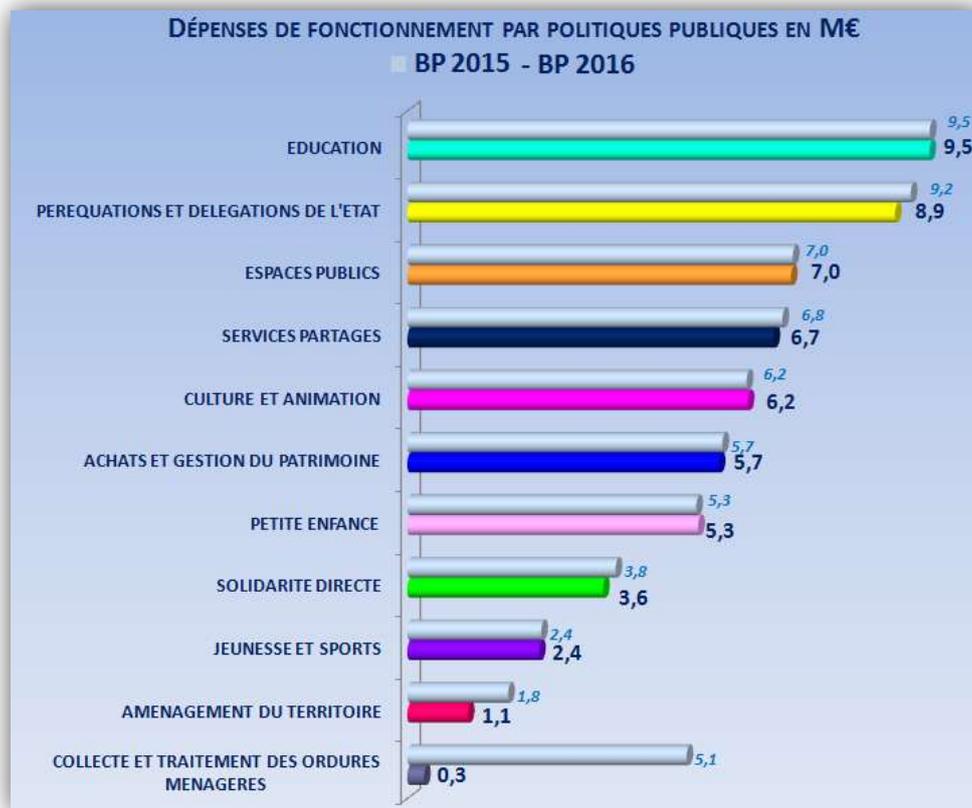
La prochaine étape consistera à intégrer les investissements dans cette présentation



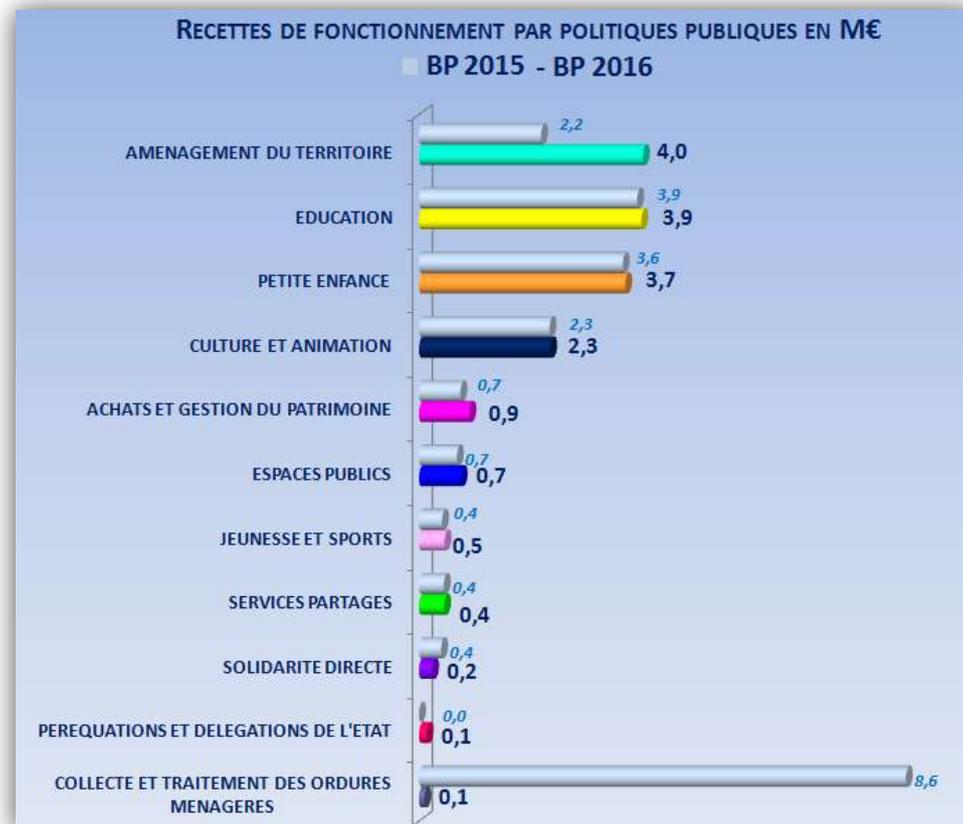
Pour cet exercice, les graphes suivants seront présentés en valeur BP 2015 et BP 2016 de façon à mettre en évidence, en plus la réduction des dépenses réelles de fonctionnement de 1,3%, les baisses dues aux transferts de compétences.

- Graphe 1 : Les dépenses réelles de fonctionnement imputées directement à la mission exprimées en M€,
- Graphe 2 : Les recettes collectées et imputées directement à la mission exprimées en M€.

## EN DEPENSES



## EN RECETTES



## 1. MISSION SERVICES PARTAGES – DEPENSES ET RECETTES

### EN DEPENSES

Cette mission support de l'ensemble des services représente 11,6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elle regroupe tous les services internes de gestion des moyens humains, matériels, financiers, organisationnels et de relations publiques. Elle est gérée en 5 programmes.

SERVICES PARTAGES	BP 2015	BP 2016	Evolution
Gestion des ressources humaines	1.42 M€	1.41 M€	- 0.8 %
Systèmes d'information	0.95 M€	0.94 M€	- 1.5 %
Gestion des finances	1.70 M€	1.60 M€	- 5.8 %
Relations publiques	1.62 M€	1.55 M€	- 4 %
Direction générale	1.15 M€	1.17 M€	+ 2.1 %
<b>TOTAL MISSION SERVICES PARTAGES</b>	<b>6.84 M€</b>	<b>6.67 M€</b>	<b>- 2.4 %</b>

#### **Gestion des ressources humaines**

Ce programme est en diminution de -0,8 %. La principale baisse de ce programme concerne la participation de la Ville au centre hospitalier de Saint-Germain-en-Laye, du fait de la baisse de fréquentation des agents de la Ville (-15 k€). Les autres postes sont sensiblement inscrits au même niveau qu'en 2015.

#### **Systèmes d'information**

Sont gérés dans ce programme en coûts d'entretien et de maintenance : 500 ordinateurs, 100 imprimantes, 475 boîtes aux lettres électroniques, 25 serveurs physiques, 30 logiciels métiers, 46 serveurs virtualisés, 200 lignes téléphoniques, 500 terminaux téléphoniques et 150 lignes téléphoniques mobiles.

Pour information, 21 bâtiments sont raccordés en fibre optique soit une longueur d'environ 12 kilomètres.

En 2016, l'optimisation du parc a encore été accrue afin de poursuivre la baisse de ce poste. Notons aussi la nette réduction des abonnements 3G pour les tablettes des Elus (-10 k€).

Par ailleurs, concernant la politique numérique de la Ville dans les écoles élémentaires, en 2016 :

- + 9 k€ pour la maintenance des tableaux numériques interactifs (TNI) et des vidéoprojecteurs informatiques (VPI),
- + 15 k€ pour la maintenance des logiciels de gestion des tablettes permettant notamment le pointage des activités périscolaires et périéducatives.

### **Gestion des Finances**

Ce programme est globalement en baisse de -6 %. L'extinction contractuelle de la dette et la renégociation des emprunts en cours permet de réduire ce poste de -131 k€ soit -19%.

### **Relations publiques**

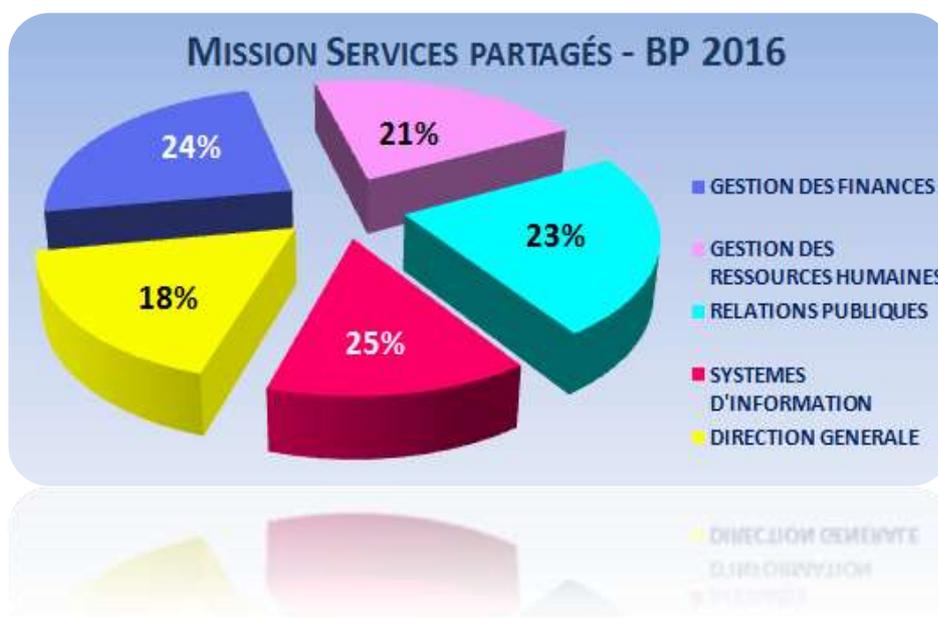
La majorité des actions regroupées dans ce programme sont en baisse :

- -48 k€ pour la communication,
- -20 k€ pour les dépenses du cabinet,
- Maintien des crédits du journal municipal à leurs niveaux 2015.

### **Direction générale**

Ce programme inclut les affaires juridiques, les assurances, les archives, la masse salariale de l'ensemble des actions centralisées à ce niveau de l'organigramme.

Pour 2016, la hausse concerne uniquement les assurances dont le coût augmente de + 10 k€ du fait de la prise en compte de l'augmentation des nouvelles surfaces à assurer liée aux constructions de la place des Rotondes notamment.



### **EN RECETTES**

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,7 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 6,7 %.

SERVICES PARTAGES	BP 2015	BP 2016	Evolution
TOTAL MISSION SERVICES PARTAGES	0.44 M€	0.45M€	2.1 %

Il s'agit essentiellement des recettes d'insertions publicitaires dans le journal et les guides de la Ville, de location de la salle multimédia et des tournages de films.

## BILAN

SERVICES PARTAGES	BP 2015	BP 2016
DEPENSES	6.84 M€	6.67 M€
RECETTES	0.44 M€	0.45 M€
SOLDE	- 6.40 M€	- 6.22M€

## 2. MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT- DEPENSES ET RECETTES

### EN DEPENSES

Cette mission représente 15,4 % du budget de fonctionnement. Elle comporte la part de la solidarité nationale versée par la Ville et les coûts de missions assurées par délégation de l'Etat : missions régaliennes et administratives. Ces programmes, dont les dépenses sont imposées par l'Etat, n'offrent aucune marge de manœuvre à la Ville.

PEREQUATION ET DELEGATION DE L'ETAT	BP 2015	BP 2016	Evolution
Péréquations	7.94 M€	7.67 M€	-3.4 %
Missions régaliennes et administratives	1.23 M€	1.22 M€	- 1.4 %
TOTAL MISSION SERVICES PEREQUATION ET DELEGATION DE L'ETAT	<b>9.17 M€</b>	<b>8.89 M€</b>	<b>- 3.1%</b>

#### **Péréquations**

Dans ce programme sont inscrites les atténuations de produits liées aux péréquations horizontales. La Ville est contributrice :

- au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources),
- au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales),
- au prélèvement dû au titre de la loi SRU.

Stable depuis 2014, la Ville versera en 2016 au titre du **FNGIR** 6,6 M€.

Pour mémoire cette compensation a été calculée sur les produits de 2011, année où la Ville bénéficiait, à titre tout à fait exceptionnel, d'une cotisation de CVAE incluant une plus value de cession de 1,4 M€.

*Ce prélèvement représente 11,5 % des dépenses de fonctionnement réelles totales*

Depuis 2013, la Ville contribue au FPIC, péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées afin de réduire les inégalités des territoires.

La loi de finances 2016 confirme la montée en puissance du FPIC avec une année supplémentaire pour atteindre l'objectif national : 2 % des ressources fiscales du bloc communal (+ 210 M€ pour 2016).

La Ville a inscrit au titre du **FPIC** 0,98 M€ pour le BP 2016 en baisse par rapport à l'an passé (voir page 35).

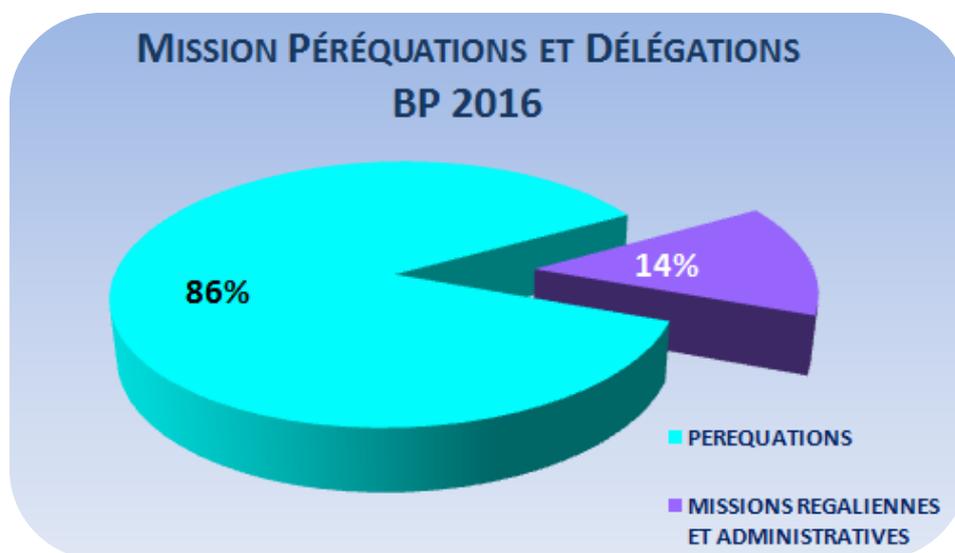
*Ce prélèvement représente 1,7 % des dépenses de fonctionnement réelles totales*

50 k€ sont inscrits au BP 2016 pour le prélèvement au titre de l'art 55 de la loi SRU. Cette participation supplémentaire augmente le poids de cette mission et pèse sur le budget de la Ville.

### Missions régaliennes et administratives

Le BP 2015 intégrait les frais d'organisation des élections 2015 : 4 tours pour les élections départementales et régionales. Ce poste est ainsi diminué de -18,4 k€.

Par ailleurs, des optimisations permettent de réduire les dépenses de tous les autres secteurs, état civil, recensement, cimetière et accueil du public.



### EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,2 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 1,5 %.

PEREQUATION ET DELEGATION DE L'ETAT	BP 2015	BP 2016	Evolution
TOTAL MISSION SERVICES PARTAGES	0.15 M€	0.14 M€	-10.6 %

La baisse correspond uniquement à la dotation reçue par l'Etat pour l'organisation des élections.

### BILAN

PEREQUATION ET DELEGATION DE L'ETAT	BP 2014	BP 2016
DEPENSES	9.17M€	8.89 M€
RECETTES	0.15 M€	0.14 M€
SOLDE	- 9.02 M€	- 8.75 M€

### 3. MISSION ACHATS ET GESTION DU PATRIMOINE – DEPENSES ET RECETTES

#### EN DEPENSES

Cette mission support représente 9,8 % du budget de fonctionnement. Elle est gérée en deux programmes qui présentent un budget global 2016 en baisse.

ACHAT ET GESTION DU PATRIMOINE	BP 2015	BP 2016	Evolution
Développement politique achat responsable	1.21 M€	1.18 M€	-1.19 %
Gestion et maintenance bâtiments municipaux	4.53 M€	4.49 M€	- 1 %
<b>TOTAL MISSION ACHAT ET GESTION DU PATRIMOINE</b>	<b>5.74 M€</b>	<b>5.67 M€</b>	<b>-1.2 %</b>

#### **Développement d'une politique d'achat responsable**

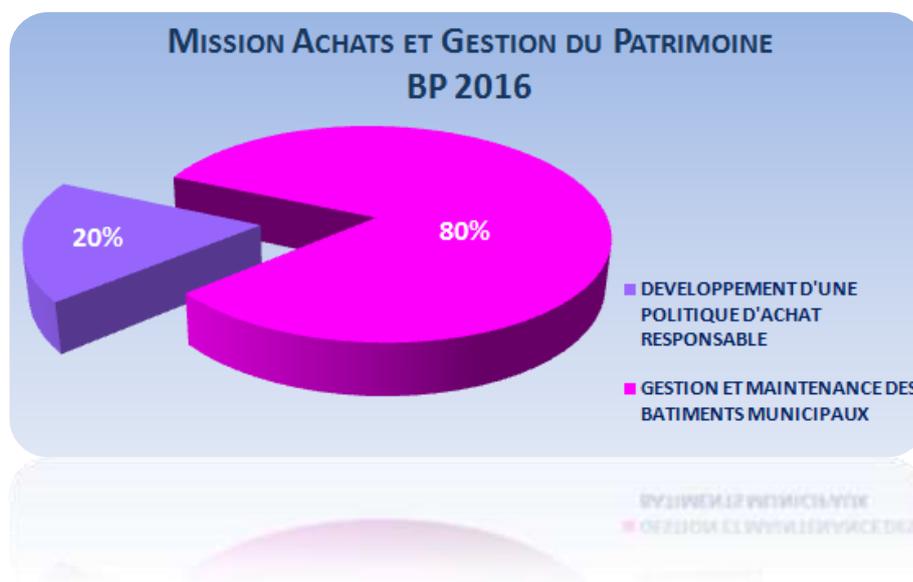
Ce programme est globalement en baisse (-23 k€) par les économies réalisées en coût d'affranchissement et de reprographie. La poursuite de la dématérialisation dans tous les secteurs permet de contenir ces postes et d'en réduire les coûts.

Les dépenses d'entretien de la flotte automobile de la Ville (100 véhicules et 90 engins) restent stables, en tendance légèrement baissière.

#### **Gestion et maintenance des bâtiments municipaux**

La renégociation systématique de chaque contrat arrivant à échéance et la recherche de solutions optimisées permettent de dégager des économies sur les contrats d'entretien qui compensent partiellement la prise en compte des frais de nettoyage supplémentaires des nouvelles structures.

La principale baisse de ce programme provient de la réduction du montant des impôts locaux (-40 k€).



## EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 1,3 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 15,7 %.

<b>ACHAT ET GESTION DU PATRIMOINE</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016</b>	<b>Evolution</b>
<b>TOTAL MISSION ACHAT ET GESTION DU PATRIMOINE</b>	<b>0.73 M€</b>	<b>0.89 M€</b>	<b>21.9 %</b>

Il s'agit des recettes issues des locations immobilières (loyers et charges) pour le club de bridge, les antennes, les syndicats intercommunaux et la brasserie, la CPAM et Cabinet médical de la place des Rotondes.

## BILAN

<b>ACHAT ET GESTION DU PATRIMOINE</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>5.74 M€</b>	<b>5.67 M€</b>
<b>RECETTES</b>	<b>0.73 M€</b>	<b>0.89 M€</b>
<b>SOLDE</b>	<b>- 5.01 M€</b>	<b>-4.78M€</b>

#### 4. MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEPENSES ET RECETTES

##### EN DEPENSES

Cette mission support représente 1,9 % du budget de fonctionnement, elle regroupe les actions d'aménagement et de développement du territoire.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	BP 2015	BP 2016	Evolution
Urbanisme et droit des sols	0.63 M€	0.63 M€	+ 0.5 %
Déplacements urbains	1.19 M€	0.46 M€	- 61.1 %
Animation commerce	0.020 M€	0.008 M€	- 58.6 %
<b>TOTAL MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>1.84 M€</b>	<b>1.10 M€</b>	<b>- 40 %</b>

##### **Urbanisme et droit des sols**

Les dépenses liées au fonctionnement de la direction de l'urbanisme ainsi que les frais de géomètres restent stables pour 2016.

Pour mémoire, les dépenses engagées et la part de masse salariale des agents travaillant tout ou partie pour le nouvel éco-quartier Pereire sont prises en charges par le budget annexe d'aménagement.

##### **Déplacements urbains**

Les dépenses de fonctionnement liées au réseau de bus (759 k€) ont été transférées début 2015 à l'intercommunalité.

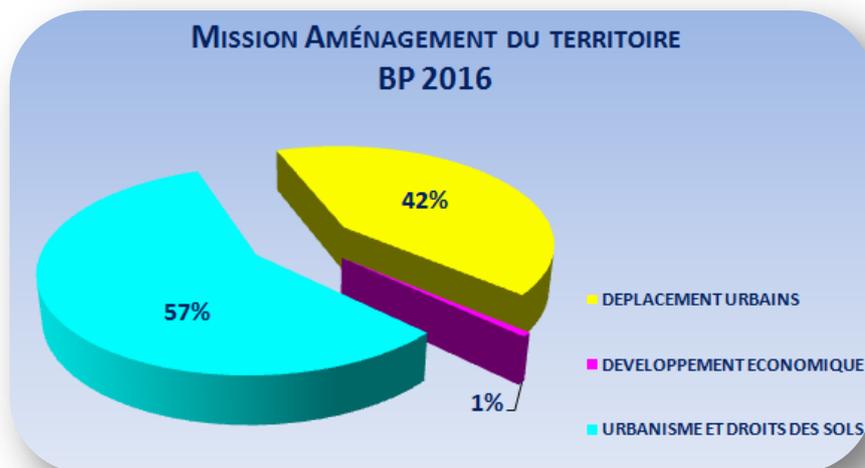
Les dépenses concernant le stationnement urbain (366 k€) représentent la quasi-totalité (96 %). Le budget 2016 prévoit l'ajustement concernant la redevance d'occupation de la partie P2 du parking du château (+72 k€).

Par ailleurs, est inscrit un budget étude de 20 k€ pour l'accompagnement de remise en concurrence de contrats.

##### **Animation commerciales**

Le budget affecté à ce programme afin d'assurer la maintenance du site internet de l'Office du commerce intégré au site de la Ville. Ce site permet d'offrir aux clients et aux commerçants un panel d'informations indispensables pour réussir son shopping à Saint-Germain-en-Laye.

Il est rappelé que la masse salariale concernant ce programme est incluse dans la mission services partagés.



## EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 5,8 %.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	BP 2015	BP 2016	Evolution
Urbanisme et droit des sols	2.35 M€	1,54 M€	- 100 %
Déplacements urbains	2.16 M€	2.43 M€	+ 12.5 %
<b>TOTAL MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>4.51 M€</b>	<b>3.97 M€</b>	<b>- 11.3 %</b>

En urbanisme et droit des sols, les recettes inscrites en budget d'investissement (38,8 %) sont réalisées en compte administratif en fonctionnement. Il s'agit des cessions immobilières de la Ville.

En déplacements urbains, il s'agit des recettes (61,2 %) de stationnement en surface et dans les différents parkings souterrains de la Ville.

## BILAN

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	BP 2015	BP 2016
DEPENSES	1.84 M€	1.10 M€
RECETTES	4.51 M€	3.97 M€
<b>SOLDE</b>	<b>+ 2.68 M€</b>	<b>+1.87 M€</b>

## 5. MISSION ESPACES PUBLICS – DEPENSES ET RECETTES

### EN DEPENSES

Cette mission représente 12,1 % des dépenses de fonctionnement de la Ville. Elle est l'un des axes principaux des services rendus à l'ensemble des administrés.

ESPACES PUBLICS	BP 2015	BP 2016	Evolution
Espaces verts	1.30 M€	1.27 M€	- 2.5 %
Eclairage public et mobilier urbain	1.01 M€	1.04 M€	+ 2.5 %
Entretien voirie	3.22 M€	3.16 M€	-1.8 %
Tranquillité	1.49 M€	1.52 M€	+ 2.3 %
<b>TOTAL MISSION ESPACES PUBLICS</b>	<b>7.02 M€</b>	<b>6.99 M€</b>	<b>- 0.5%</b>

#### **Espaces verts**

L'entretien des nombreux espaces verts de la Ville, offrant une grande qualité de vie aux Saint-Germainois, est optimisé. Parmi les postes principaux de ce programme, on retrouve les travaux d'entretien : l'élagage et l'abattage d'arbres, le ramassage des feuilles, le désherbage, la mise en serre, la fourniture des graines, gazon, plantes et l'achat du petit outillage.

#### **Eclairage public et mobilier urbain**

Globalement, les dépenses relatives aux illuminations de Noël et au mobilier urbain sont maintenues au niveau de 2015.

Seul le poste fourniture d'électricité relatif à l'éclairage public affiche une progression due au volume et la hausse prévisible du coût des fluides (+25 k€).

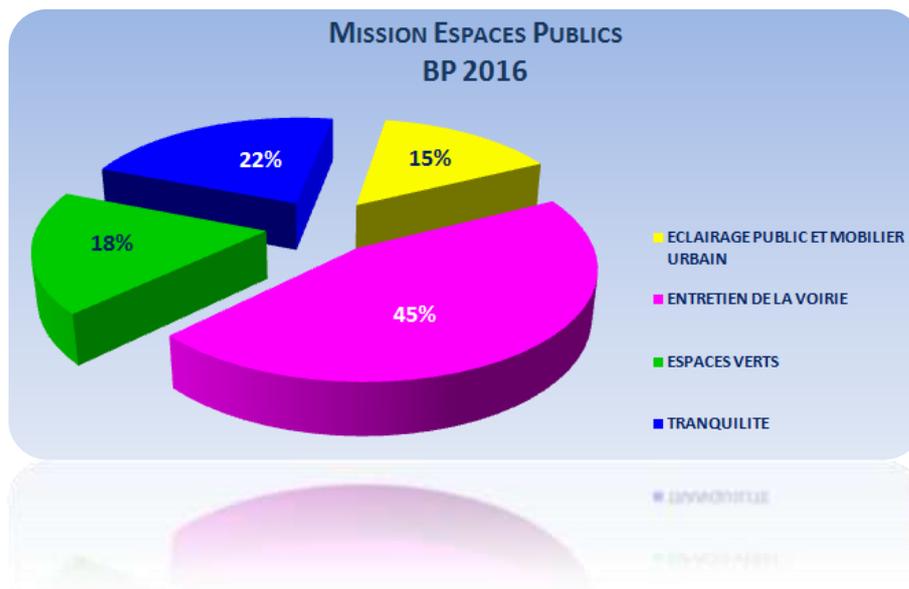
#### **Entretien de la Voirie**

Ce sont plus de 71 000 mètres linéaires de voirie qui sont entretenus par la Ville. L'optimisation des frais de fonctionnement liés à ce secteur permet, après une baisse de 15 % en 2015, de réduire à nouveau de 2% les dépenses pour 2016.

Ces optimisations n'altèrent pas la qualité du service d'entretien et de nettoyage de la voirie et du marché.

#### **Tranquillité**

La principale dépense de ce poste est la masse salariale (95%). Il est à noter une augmentation des dépenses de la police municipale (+ 28 k€) dûe aux nouvelles dépenses de fluides au Rotondes.



### EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 1,1 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 10,6 %.

ESPACES PUBLICS	BP 2015	BP 2016	Evolution
TOTAL MISSION ESPACES PUBLICS	0.67 M€	0.74 M€	10 %

Les recettes concernent principalement les droits de voirie pour 0,64 M€, l'intéressement sur recettes Decaux versé par le délégataire (50 k€) et une redevance du Sideyne pour 44 k€.

### BILAN

ESPACES PUBLICS	BP 2015	BP 2016
DEPENSES	7.02 M€	6.99 M€
RECETTES	0.67 M€	0.74 M€
SOLDE	- 6.35 M€	- 6.25 M€

## 6. MISSION COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES – DEPENSES ET RECETTES

### DEPENSES

La compétence collecte et le traitement des déchets est transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la nouvelle intercommunalité Saint-Germain Boucles de Seine. Seules les dépenses de personnel restent inscrites dans cette mission. Elles feront l'objet d'une convention entre la Ville et l'EPCI et seront refacturées.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	BP 2015	BP 2016	Evolution
Collecte et location des bacs	2.76 M€	0.30 M€	- 89 %
Traitement	2.33 M€	0 M€	- 100 %
TOTAL MISSION COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	<b>5.09 M€</b>	<b>0.30 M€</b>	<b>- 94 %</b>

La recette correspondante est inscrite pour le même montant.

## 7. MISSION EDUCATION – DEPENSES ET RECETTES

### EN DEPENSES

Cette mission, représentant 16,5 % des dépenses de fonctionnement de la Ville, est l'un des axes principaux des services rendus aux familles.

EDUCATION	BP 2015	BP 2016	Evolution
Fonctionnement des écoles	4.76 M€	4.70M€	- 1.4%
Restauration	2.09 M€	2.13 M€	+ 1.9%
Activités périscolaires	2.67 M€	2.68 M€	+ 0.7%
<b>TOTAL MISSION EDUCATION</b>	<b>9.52 M€</b>	<b>9.51 M€</b>	<b>- 0.1%</b>

La Ville met à la disposition des enfants 9 écoles élémentaires, 10 écoles maternelles et 6 centres de loisirs. En moyenne, ce sont plus de 3 500 élèves qui sont scolarisés dans les écoles primaires publiques à Saint-Germain-en-Laye chaque année.

#### **Fonctionnement des écoles**

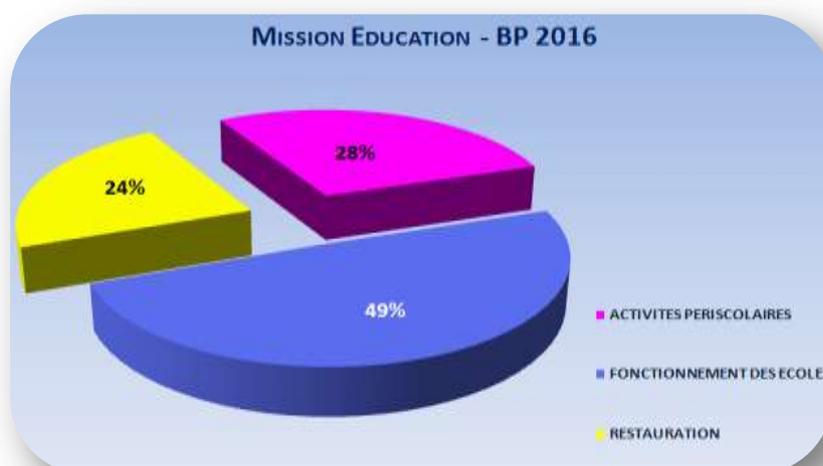
On constate une baisse significative du coût de l'entretien des locaux (-70 k€) grâce à la renégociation du marché de nettoyage. Par ailleurs les dépenses de fournitures scolaires diminuent de -13 k€).

#### **Restauration**

Les achats de fourniture de repas représentent 95 % des dépenses de ce programme. Ce poste est en augmentation de 2% (revalorisation et volume servi).

#### **Activités périscolaires**

En 2016, ce poste est globalement stable. La faible augmentation (+15 k€) des dépenses liées aux centres de loisirs est compensée partiellement par la baisse de celles concernant l'étude et la garderie (-5 k€).



## EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 5,8 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 41,5 %.

EDUCATION	BP 2015	BP 2016	Evolution
Fonctionnement des écoles	0.43 M€	0.37 M€	-14.4%
Restauration	1.78 M€	1.86 M€	+ 4.3%
Activités périscolaires	1.66 M€	1.71 M€	+ 3.6%
<b>TOTAL MISSION EDUCATION</b>	<b>3.87 M€</b>	<b>3.94 M€</b>	<b>+ 1.9 %</b>

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Participation des familles pour 3,13 M€,
- Subvention de la CAF pour 361 k€,
- STIF pour le transport scolaire pour 204 k€,
- le Fonds d'amorçage de l'Etat pour les nouveaux rythmes scolaire pour 180 k€,
- Participation des autres communes pour 87 k€,
- Subvention du département 0 € soit -35 k€

Les autres recettes correspondent aux locations et au remboursement d'une quote-part des produits laitiers servis aux enfants et à la participation aux charges des instituteurs logés par la Ville.

## BILAN

EDUCATION	BP 2015	BP 2016
DEPENSES	9.52 M€	9.51 M€
RECETTES	3.87 M€	3.94 M€
<b>SOLDE</b>	<b>- 5.69 M€</b>	<b>-5.57 M€</b>

## 8. MISSION PETITE ENFANCE – DEPENSES ET RECETTES

### EN DEPENSES

Elle regroupe l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, représentant 9,2 % des dépenses de fonctionnement de la Ville.

PETITE ENFANCE	BP 2015	BP 2016	Evolution
Fonctionnement des crèches	4.22 M€	4.22M€	+0.1 %
Restauration	0.23 M€	0.25 M€	+7.9 %
Subventions	0.81 M€	0.83M€	+1.5 %
<b>TOTAL MISSION PETITE ENFANCE</b>	<b>5.27 M€</b>	<b>5.30 M€</b>	<b>+ 0.6 %</b>

#### **Fonctionnement des crèches**

La Ville met à disposition des familles 13 établissements d'accueil du jeune enfant : 6 crèches, 4 multi-accueils et 3 haltes garderies. La gestion des 2 multi-accueils « Gramont » et « Comtes d'Auvergne » est confiée à des délégataires.

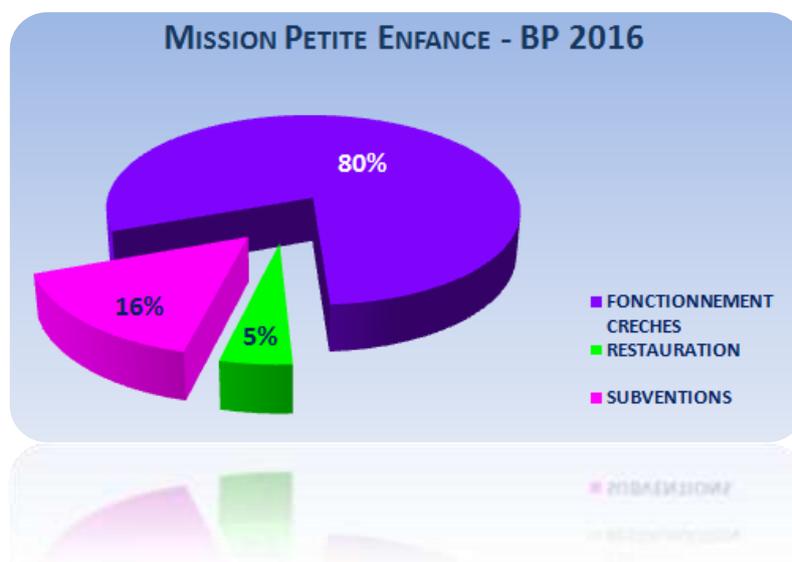
Pour 2016, l'ensemble des dépenses est maintenu au niveau de 2015.

#### **Restauration**

Les achats de fournitures de repas augmentent de 20 k€ par rapport à 2015.

#### **Subventions**

Ce programme correspond aux subventions versées aux délégataires des crèches « Gramont » pour 377 k€ et « Comtes d'Auvergne » pour 387 k€. A compter de septembre 2016, une participation sera versée par la Ville pour les 11 nouveaux berceaux de la Lisière Pereire.



## EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 5,4 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 69 %.

PETITE ENFANCE	BP 2015	BP 2016	Evolution
TOTAL MISSION PETITE ENFANCE	3.62 M€	3.66 M€	+1.2%

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Subvention de la CAF pour 1,95 M€,
- Participation des familles pour 1,22 M€,
- Subvention du Conseil Général des Yvelines pour 242 k€,
- Redevance d'occupation pour la crèche Comte d'Auvergne pour 105 k€ + nouvelle redevance d'occupation estimée pour la crèche Gramont à 16 k€,
- Subvention de l'Etat pour 53 k€.

Les autres recettes concernent le remboursement d'une quote-part des produits laitiers servis aux enfants.

## BILAN

PETITE ENFANCE	BP 2015	BP 2016
DEPENSES	5.27 M€	5.30 M€
RECETTES	3.62 M€	3.66M€
SOLDE	- 1.65 M€	-1.64 M€

## 9. MISSION CULTURE ET ANIMATION – DEPENSES ET RECETTES

### EN DEPENSES

Cette mission intègre tous les équipements culturels : le conservatoire, le théâtre, les bibliothèques, le musée ainsi que toutes les fêtes, salons et commémorations organisés à Saint-Germain-en-Laye. Elle représente 10,8 % du total des dépenses de fonctionnement réelles.

CULTURE ET ANIMATION	BP 2015	BP 2016	Evolution
Enseignement artistique	1.62 M€	1.62 M€	+ 0.4 %
Création et diffusion artistiques	1.60 M€	1.62 M€	+ 1 %
Développement de la lecture publique et du multimédia	0.93 M€	0.93 M€	- 0.9 %
Conservation et valorisation du patrimoine	0.17 M€	0.17 M€	+ 0.3 %
Animation du territoire	1.86 M€	1.87 M€	+ 0.3 %
<b>TOTAL MISSION CULTURE ET ANIMATION</b>	<b>6.18 M€</b>	<b>6.20M€</b>	<b>+ 0.3 %</b>

#### **Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude Debussy (CRD)**

La quasi-totalité du budget du CRD (98%) correspond à des coûts de personnel. Cette masse salariale est répartie entre l'équipe administrative (6 agents) et les enseignants (35 professeurs et assistants : musique, danse et arts dramatiques).

En 2016 aucune modification budgétaire (+ 0%).

#### **Le Théâtre**

Le théâtre Alexandre Dumas propose une programmation de 53 spectacles diversifiés : théâtre, danse, musique, humour, spectacles pour jeune public et des animations pédagogiques. Certains événements sont organisés en partenariat.

Pour 2016, 14 k€ supplémentaires ont été inscrits l'entretien courant du théâtre.

#### **Les Bibliothèques**

La mission des Bibliothèques est de développer la lecture et d'offrir un large accès à la culture par son accueil du public et des groupes scolaires, les prêts, les animations, les projets-phare, les rencontres avec des auteurs, les séances de lecture au foyer-club Berlioz, le club de lecteur et la bibliothèque à domicile.

Ce programme est budgété en légère baisse (-8 k€).

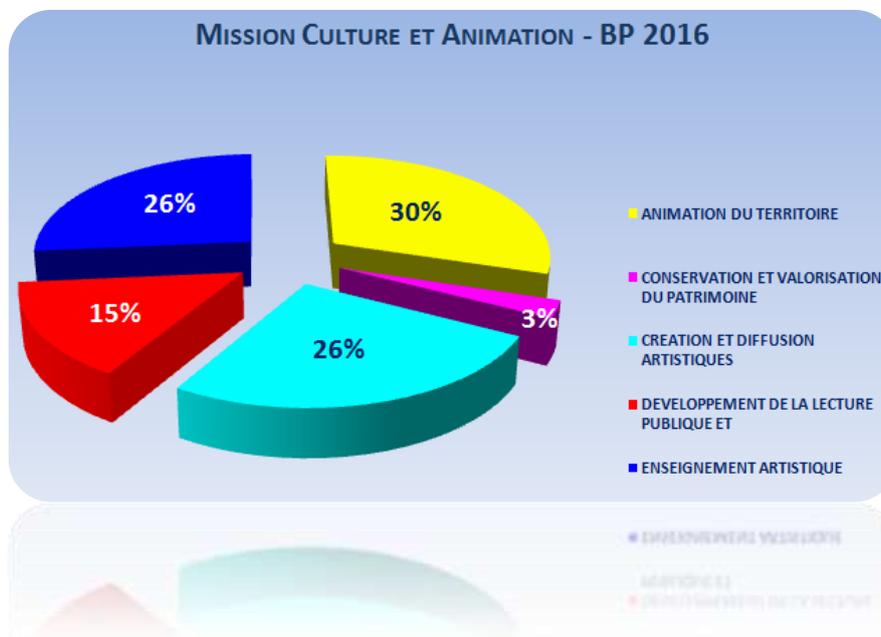
#### **Les Collections municipales**

Pour 2016, l'ensemble du budget est maintenu au niveau du BP 2015.

## L'animation du territoire

Ce programme regroupe toutes les animations : jumelages, fêtes et salons, commémorations, fête des loges et subvention à l'office de tourisme.

Globalement, seules les dépenses de la fête des loges sont en légère hausse (fluides : + 24 k€).



## EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 3,4 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 37,5 %.

CULTURE ET ANIMATION	BP 2015	BP 2016	Evolution
Enseignement artistique	0.51 M€	0.51 M€	- 0.7 %
Création et diffusion artistiques	0.70 M€	0.71 M€	+ 1.5 %
Développement de la lecture publique et du multimédia	0.1 M€	0.11 M€	+ 13.7 %
Conservation et valorisation du patrimoine	0.01 M€	0.01 M€	+ 3.2 %
Animation du territoire	1.0 M€	0.99 M€	- 0.9 %
<b>TOTAL MISSION CULTURE ET ANIMATION</b>	<b>2.32 M€</b>	<b>2.33 M€</b>	<b>+ 0.5 %</b>

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Participation des familles et adhérents pour 1,1 M€,

- Fête des loges 929 k€ : ajustement sensible sur les tarifs de prestations,
- Subvention du Conseil Départemental des Yvelines pour 117 k€,
- Subvention de l'Etat pour 49 k€,
- Locations de salles, expositions et concerts pour 73 k€,
- Autres pour 5 k€.

## BILAN

CULTURE ET ANIMATION	BP 2015	BP 2016
DEPENSES	6.18 M€	6.20 M€
RECETTES	2.32 M€	2.33M€
SOLDE	- 3.86 M€	-3.88M€

## 10. MISSION JEUNESSE ET SPORTS – DEPENSES ET RECETTES

### EN DEPENSES

Cette mission représente 4,2 % des dépenses de fonctionnement de la Ville. Elle regroupe la gestion et l'utilisation des équipements sportifs et l'organisation des manifestations Saint-Germainoises.

JEUNESSE ET SPORTS	BP 2015	BP 2016	Evolution
Animation jeunesse	0.80 M€	0.74 M€	- 7.1 %
Pratique sportive	1.64 M€	1.66M€	+ 1.0 %
TOTAL MISSION JEUNESSE ET SPORTS	2.44 M€	2.40 M€	- 1.6%

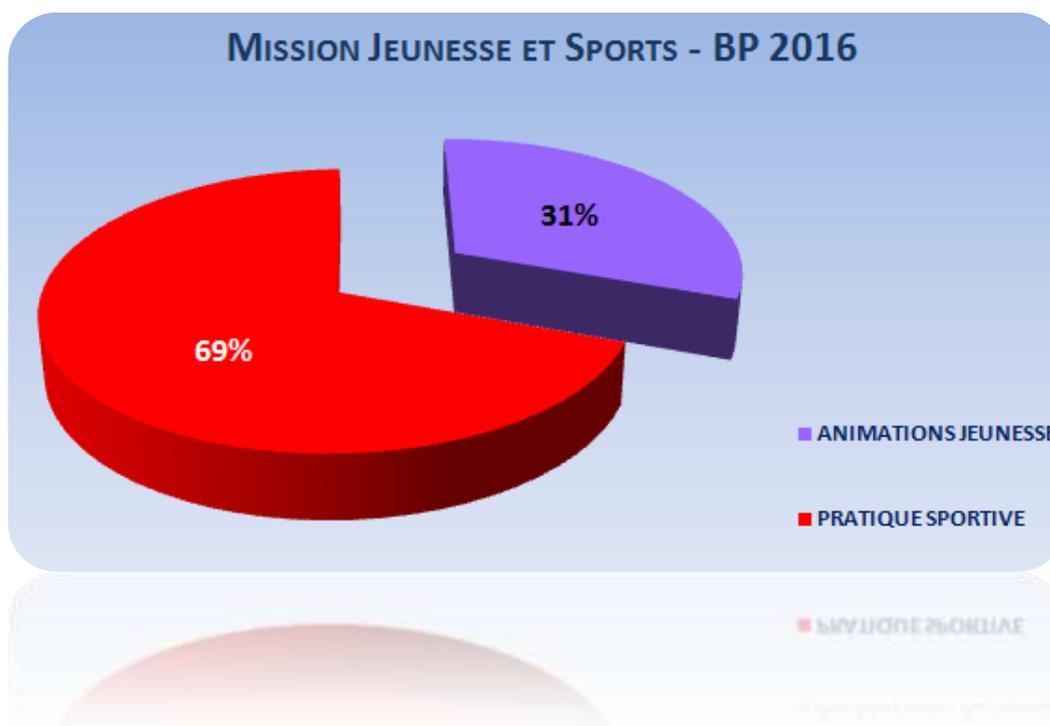
#### **Animation jeunesse**

La quasi-totalité du budget de ce programme (98%) concerne les subventions versées aux associations et les frais de fonctionnement (fluides, chauffage, eau...) de la CLEF

#### **Pratique sportive**

Afin d'encourager la pratique du sport et avec le concours des associations, de nombreuses manifestations sont organisées annuellement par la Ville.

Par ailleurs, la Ville soutient 19 associations sportives locales en leur versant une subvention dont le montant total a été revu à la baisse, soit 229 k€.



## EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,7 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 18,9 %.

JEUNESSE ET SPORTS	BP 2015	BP 2016	Evolution
TOTAL MISSION JEUNESSE ET SPORTS	0.40 M€	0.45 M€	+ 10.8 %

Les recettes inscrites correspondent aux locations des structures sportives. La hausse inscrite en 2016 correspond à la refacturation des fluides et à une redevance d'occupation facturée au PSG.

## BILAN

JEUNESSE ET SPORTS	BP 2015	BP 2016
DEPENSES	2.44 M€	2.40 M€
RECETTES	0.37 M€	0.45 M€
SOLDE	- 2.07 M€	-1.95 M€

## 11. MISSION SOLIDARITE DIRECTE – DEPENSES ET RECETTES

### EN DEPENSES

6,2 % des dépenses de fonctionnement de la Ville sont consacrées aux actions menées dans le domaine de la solidarité directe. Cette mission regroupe plusieurs périmètres : l'action sociale, la gestion des clubs pour les séniors et la prévention.

PETITE SOLIDARITE DIRECTE	BP 2015	BP 2016	Evolution
Action sociale	1.70 M€	1.71M€	+ 0.4 %
Séniors	0.96 M€	0.86 M€	- 11 %
Prévention	1.13 M€	1.00 M€	- 11.5 %
<b>TOTAL MISSION SOLIDARITE DIRECTE</b>	<b>3.80 M€</b>	<b>3.57 M€</b>	<b>- 6.0 %</b>

#### **Action sociale**

La masse salariale représente 66 % des dépenses de fonctionnement. Les autres dépenses de ce programme concernent :

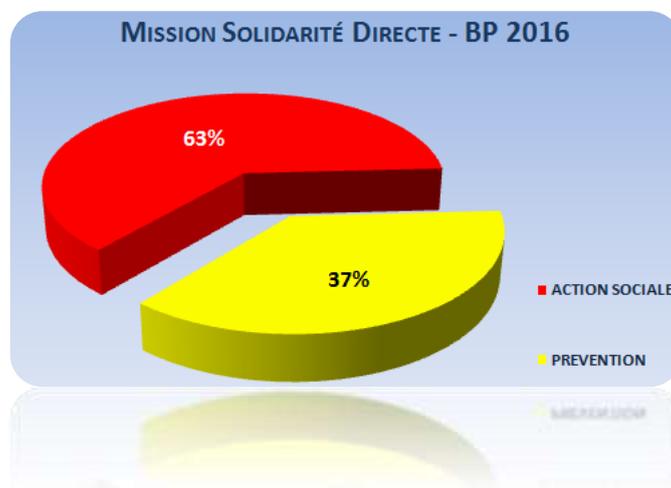
- la subvention versée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale (475 k€),
- les actions menées par le Bureau Municipal de l'Emploi, les logements, les inhumations restent stables en 2015.

#### **Séniors**

L'ensemble du budget de ce programme est stable à l'exception des loyers des logements Louis XIV (-100 k€). En 2016 seules les activités du club se poursuivront.

#### **Prévention**

La quasi-totalité du budget de ce programme (71 %) concerne les subventions versées aux associations de prévention : l'Agasec et la Soucoupe. La Ville a choisi de mener ses actions de prévention en collaboration avec des associations spécialisées dans ce secteur selon des axes définis conjointement. Le montant des subventions a été diminué en 2016 (-107 k€) par suppression de l'activité prévention spécialisée qui n'est plus financée par le Conseil Départemental.



## EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,3% et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 6,4 %.

PETITE SOLIDARITE DIRECTE	BP 2015	BP 2016	Evolution
Action sociale	0.69 M€	0.79 M€	+ 14.2 %
Séniors	0.31 M€	0.14 M€	- 53.2 %
Prévention	0.00 M€	0.01M€	+ 100 %
<b>TOTAL MISSION SOLIDARITE DIRECTE</b>	<b>0.38 M€</b>	<b>0.23 M€</b>	<b>- 39.4 %</b>

Les recettes inscrites correspondent aux participations des adhérents aux clubs séniors pour :

- les repas pour 57 k€,
- les animations pour 87 k€,
- les loyers et charges des foyers 0€ soit -156 k€ suite à la résiliation du bail des logements du pavillon Louis XIV.

## BILAN

PETITE SOLIDARITE DIRECTE	BP 2015	BP 2016
DEPENSES	3.80 M€	3.57 M€
RECETTES	0.38 M€	0.23 M€
<b>SOLDE</b>	<b>- 3.42 M€</b>	<b>- 3.34 M€</b>



## **PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE BUDGET 2016**

Le budget 2016 accentuera encore l'effort fait jusqu'à présent par la Ville en matière de développement durable autour des quatre piliers du plan d'actions du Bilan Carbone : les déplacements, l'énergie et les fluides, la commande publique, les déchets.

Il est proposé de poursuivre ici l'exercice d'évaluation des mesures de développement durable qui seront maintenues ou mises en œuvre en 2016 par la Ville.

En 2013, le Bilan Carbone « Patrimoine et Services » réalisé par la Ville a permis d'établir un diagnostic des émissions du territoire et un plan d'actions finalisé en 2014 autour des quatre axes suivants :

- Déplacements et logistique urbaine,
- Energie,
- Déchets,
- Achats.

Gains attendus : contrairement au plan d'actions du volet « Patrimoine et Services », la Ville ne dispose pas de tous les leviers d'actions pour agir sur son territoire.

Néanmoins, elle pourra s'appuyer sur ce plan d'actions comme outil d'aide à la décision pour inciter les acteurs du territoire à atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement :

- 20 % d'économie d'énergie
- 20 % d'énergie renouvelable
- 20 % de réduction des gaz à effet de serre.

### **1. AGIR SUR LES DEPLACEMENTS**

#### **L'encouragement à l'usage du bus**

Dans la perspective de l'aménagement de la place des Rotondes, en vue d'améliorer la desserte du centre-ville et d'encourager aux modes de transports alternatifs à la voiture, la Ville a mis en place en partenariat avec le STIF, Transdev et l'intercommunalité une ligne de bus directe entre les Rotondes et la place de la Victoire en journée (R6 depuis septembre 2015). La communication sera renforcée en 2016 en vue d'inciter à l'usage du réseau de bus en général et de la R6 en particulier.

En collaboration avec l'intercommunalité et le STIF, plusieurs travaux d'aménagements de quais bus seront effectués:

- Création d'une desserte au niveau de la Maison d'Education de la Légion d'Honneur
- Optimisation du maillage des arrêts de bus à l'occasion de la rénovation de la rue Schnapper.

#### **La mobilité électrique**

Dans le cadre d'un nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parkings Pologne et Pompidou, le délégataire s'est engagé à mettre en service 3 places de recharge électrique au parking Pologne en 2016.

### La mobilité douce

Dans le cadre d'un nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parkings Pologne et Pompidou, le délégataire s'est engagé à mettre en place au parking Pompidou un abonnement spécifique couplant le stationnement du véhicule et la mise à disposition d'un vélo électrique pour rejoindre le centre-ville.

### Etude de dimensionnement du parking public

Dans le cadre de création du nouvel écoquartier, une étude a été menée en 2015 afin de dimensionner le parking public sous la nouvelle place ainsi que le stationnement de rabattement pour la gare de la Grande Ceinture. Les études préalables au lancement des travaux se poursuivront en 2016.

### Marché de transport de la Ville SCOLAIRE

A l'occasion du renouvellement du marché de transports pour les activités scolaires et périscolaires, une attention particulière sera accordée aux véhicules écologiques et aux prestataires qui forment leurs conducteurs à la conduite économique et rationnelle pour diminuer la consommation de carburant et les émissions de CO2.

### Autres actions prévues dans ce domaine

- Etude préalable à la mise en place de zones 30 à l'échelle de la ville,
- Requalification piétonne de rues et places en hypercentre,
- Déploiement du double-sens cyclable dans les voies limitées à 30 km/h ou moins....

## 2. AGIR SUR L'ENERGIE ET LES FLUIDES

### Modernisation de la ventilation du Centre Administratif

Centre Administratif : 1er consommateur de la ville.  
Facture énergétique annuelle : 105 000 €TTC.

Un audit énergétique a été mené par la société Qualiconsult. Une action paraît prioritaire pour améliorer la performance énergétique :

- **Modernisation de la ventilation** : installation de moteurs plus performants, mise en place de récupérateurs d'énergie. Economie d'énergie annuelle : 9 689 € HT par an.  
L'investissement est de l'ordre de 108 000 € TTC.

### Modernisation de l'éclairage du Théâtre Alexandre Dumas

Théâtre Alexandre Dumas : 7ème consommateur de la ville.  
Facture énergétique annuelle : 70 000 €TTC.

Un audit énergétique a été mené par la société Alterea. Des travaux d'éclairage permettraient d'importantes économies :

- **Modification de l'éclairage de la salle** : Mise en place d'un système à LED dans la salle de spectacle.  
L'investissement envisagé est de 5 000 € TTC et une économie annuelle estimée à 2 000 €.

### Changement des menuiserie de l'Hôtel de Ville

Hôtel de ville : 6ème consommateur de la ville.  
Facture énergétique annuelle : 55 000 €TTC.

L'état de vétusté, la faible acoustique, la mauvaise étanchéité et isolation des menuiseries extérieures conduisent à proposer un programme pluriannuel de rénovation de ces menuiseries. Le coût de cette première tranche est de l'ordre de 110 000€ TTC sur un budget global de l'ordre de 600 K€.

### Changement des menuiserie dans les écoles

Changement des menuiseries à la maternelle Beethoven et à la Soucoupe. L'état de vétusté, la faible acoustique, la mauvaise étanchéité et isolation des menuiseries extérieures conduisent à proposer leurs remplacements par des menuiseries double-vitrage. Le coût du remplacement des menuiseries extérieures pour ces deux bâtiments est de l'ordre de 133 000€ TTC.

### Stade : Pose de compteur d'énergie

Stade : 2ème consommateur de la ville.  
Facture énergétique annuelle : 96 000 €TTC.

La première source d'économie d'énergie consiste à avoir une bonne connaissance de l'usage et ainsi mettre en place les actions d'économie d'énergie les plus rentables pour la ville.

### Construction d'un nouveau CTM

La Ville a souhaité dans la réalisation de cette opération être exemplaire en terme énergétique et s'est donc engagée dans des investissements spécifiques.

Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs solutions sont mises en place :

- Production de chauffage par chaudière à bois à haut rendement.
- Respect des exigences minimales fixées par la RT 2012 en termes d'isolation, d'éclairage naturel, de comptage d'énergie, etc.
- Installation de robinets thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs.
- Installation de plusieurs centrales de traitement d'air double flux avec récupérateurs et détecteurs de présence.

Le gain estimé est de 80% des consommations de chauffage ( estimation 60 MWh contre 320 MWh aujourd'hui) par rapport aux consommations actuelles de chauffage et d'eau chaude du CTM existant.

### **Restructuration et extension de l'école primaire Marie Curie.**

Cette restructuration et extension a été étudiée afin d'être exemplaire en terme énergétique (cible HQE très performante).

### **Etudes pour d'autres restructurations et extensions**

Plusieurs sites seront l'objet d'études : l'école élémentaire Bonnenfant, l'école élémentaire Giraud Teulon et le COSEC.

La ville aura sur ces projets des exigences particulières concernant les objectifs de consommation énergétique des bâtiments précités.

### **Thermographie de façades**

Pour le volet énergie, l'année 2016 verra la mise en œuvre de Campagne n°3 de l'opération de thermographie de façades du territoire.

Ce projet, programmé sur 4 périodes hivernales consécutives, doit permettre aux particuliers et professionnels propriétaires de leur murs ainsi qu'aux résidences volontaires, d'évaluer les déperditions d'énergie de leurs bâtiments par la façade et d'identifier les travaux prioritaires à engager grâce à un accompagnement personnalisé de l'Espace Info-Energie de Carrières-sous-Poissy.

### **La construction d'une chaufferie biomasse et le raccordement au chauffage urbain**

Cette chaufferie, dont la mise en service est intervenue en avril 2015, présente les avantages suivants:

*Mode de production de chaleur* écologique (par convention le bois ne produit pas de CO<sup>2</sup>, 6 500 tonnes de CO<sup>2</sup> seront ainsi évitées par an).

Grâce à l'implantation de cette chaufferie sur un second site, le fonctionnement du service est mieux sécurisé (en cas de difficulté technique sur un site, le second resterait fonctionnel, évitant ainsi une rupture totale de la fourniture de chaleur). De plus, ce nouveau site est éloigné des logements raccordés au réseau, réduisant les nuisances pour les abonnés.

*Mode de production économique :*

- La fourniture de chaleur proviendra à 60% de la biomasse et permettra l'application d'un taux de TVA réduit
- Les coûts de chaleur seront plus stables: 84% de la facture de chauffage sera indépendante de la volatilité du prix des énergies fossiles

*Mode de production générateur d'emplois locaux :* le délégataire s'est engagé à s'approvisionner en bois local. Le travail du bois nécessite de la main-d'œuvre, qui est également locale. Le centre de traitement du bois est installé à Montesson.

Grâce aux nombreux avantages de la biomasse, de nouveaux bâtiments ont pu être raccordés au réseau de chaleur: Village d'Hennemont, Lycée International, Lisière Pereire, l'entreprise IXBLUE. Les actions de développement du réseau se poursuivront en 2016.

### **Extension du réseau de chauffage urbain**

Dans le cadre de la création de l'écoquartier Lisière Pereire, le réseau de chauffage urbain sous la desserte Est et la rue H. Dunant sera alimenté par la chaufferie biomasse

### Economie d'eau

Prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les projets de la Ville : Ecoquartier, CTM, groupe scolaire Marie Curie.

## **3. AGIR SUR LES DECHETS DANS UN CONTEXTE DE COMPETENCE TRANSFEREE A L'INTERCOMMUNALITE**

- Mise en œuvre et suivi de la déchetterie mobile,
- Poursuite actions PLPD avec notamment : plan de compostage collectif, actions écoles sur le gaspillage alimentaire,
- Action de prévention et de valorisation énergétique des biodéchets,
- Prise en compte du plan de relance Eco-Emballage (cartons, tri sélectif en habitat collectif)
- Poursuite de la dématérialisation de la préparation budgétaire, de la chaîne comptable amont (fournisseurs/Ville) et de procédures internes.
- Ventes aux enchères des biens obsolètes sur la plateforme Agorastore.fr.

## **4. AGIR A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE**

Afin de promouvoir les achats responsables, les agents de la Ville qui participent à l'acte d'achat, entrent dans une démarche progressive d'amélioration de la performance sociale, environnementale et économique aux différents stades de l'achat et, lorsque le marché est propice à un achat responsable, mettent en œuvre les engagements de la charte des achats responsables édictée par la direction de la commande publique.

Mise en place de la clause sociale dans les opérations de travaux de restructuration et extension du Bâtiment Henri IV et de l'école Marie Curie.

Prise en compte du coût global dans les marchés de maîtrise d'œuvre lancés pour les restructurations et extensions des écoles Giraud Teulon et Bonnenfant et du Gymnase du Cosec.

Intégration de clauses environnementales dans les achats de fournitures : couches pédiatriques pour les établissements de petite enfance, consommables informatiques recyclés, papier à en-tête issu de forêts gérées durablement.

Mise en œuvre de la politique d'impression globale initiée en 2015 : redimensionnement du parc d'impression installé dans les services de la Ville et adaptation aux besoins réels des utilisateurs, contrôle des consommations avec l'instauration de quotas.

A l'occasion du renouvellement du marché d'entretien de l'éclairage public, maintien d'un éclairage des rues plus performant mais respectueux de l'environnement, notamment en matière de réduction de la consommation énergétique et des nuisances lumineuses.



## BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Le budget d'assainissement est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M49.



Ce budget s'équilibre ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

	Dépenses	Recettes
Réelles	362 150 €	959 102 €
Ordre	618 441 €	21 489 €
<b>Total</b>	<b>980 591 €</b>	<b>980 591 €</b>

### **Les recettes de Fonctionnement :**

Les principales recettes de cette section proviennent de quatre ressources :

La redevance d'assainissement : elle est assise sur le volume d'eau facturé aux abonnés reliés à l'assainissement. Le montant prévisionnel de la taxe d'assainissement budgété pour 2016 est de 439,6 k€ contre 285 k€ en 2015. Le taux de la redevance est de 0,20 €/m<sup>3</sup> en 2016.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye participe à la gestion des eaux pluviales par une contribution du budget principal de 129 000 €.

La refacturation des contrôles compte pour 111,5 k€ contre 104 k€ en 2015.

La taxe de raccordement au réseau d'assainissement due par toute personne demandant à se raccorder au réseau d'assainissement communal représente une recette inscrite à 279 k€ en 2016 : niveau exceptionnel du fait de la Lisière Pereire.



### **Les dépenses de fonctionnement :**

- Elles se rapportent principalement à l'entretien du patrimoine existant avec les opérations de curage, d'inspections télévisées des réseaux et les petites réparations (pompes de relevage, casses ponctuelles,...) pour 295 k€.
- Les dépenses d'ordre sont composées des dotations aux amortissements pour 235 k€ et du virement fait au profit de la section d'investissement pour 383 k€.

### **INVESTISSEMENT**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Réelles	2 577 654 €	1 980 702 €
Ordre	21 489 €	618 441 €
<b>Total</b>	<b>2 599 143€</b>	<b>2 599 143€</b>

### **Recettes d'investissement :**

- Un nouvel emprunt de 1,5 M€,
- Des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Régional IdF pour 454 k€,
- Le FCTVA est prévu à hauteur de 37,3 k€,
- Les recettes d'ordre sont composées de l'amortissement des immobilisations et du virement pour 618,4 k€.

### **Dépenses d'investissement :**

Pour 2016, le budget d'investissement sera consacré à la première tranche de travaux prioritaires définis lors de l'étude préalable à la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la Ville adopté lors du Conseil Municipal du 14 décembre dernier, aux travaux courants et à la réhabilitation du système d'assainissement de l'allée de Pomone du fait de la construction du nouveau CTM.

#### **La première tranche de travaux prioritaires définis lors de l'étude préalable à la réalisation du schéma directeur d'assainissement**

En effet, bien que régulièrement entretenu, le réseau d'assainissement de la Ville crée pour partie dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, nécessite aujourd'hui une réhabilitation de fond. Sur la base du diagnostic réalisé entre 2014 et 2015, le schéma directeur d'assainissement établit un plan pluriannuel de travaux sur 12 ans.

Pour 2016 une première tranche de 1,9 M€. Sont inscrits au titre de la réhabilitation des collecteurs suivants :

- Saint Léger
- Louviers
- Alsace
- Collignon
- Lavandières
- Gréban

### ***L'allée de Pomone***

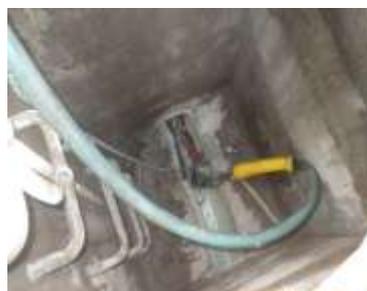
Remplacement du poste de relevage et de la canalisation de refoulement de l'allée de Pomone pour un montant de 348 k€.

#### ***Les autres travaux courants :***

Emplacement	Type de travaux	Montant
Chemin du Clos Magloire	Fraisage, chemisage + Génie civil	85 k€
Impasse Cheval	Chemisage + Génie civil	50 k€
Rues diverses	Intervention d'urgence	110 k€



*Réhabilitation d'un ovoïde*



*Chemisage d'un collecteur*



## BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Le budget du service de soins infirmiers à domicile est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M22.

Le Service de Soins à Domicile prend en charge, sur prescription médicale, toute personne malade ou dépendante âgée de plus de 60 ans, afin de permettre leur maintien à domicile ou leur retour à l'autonomie. Il est financé par l'Assurance Maladie sous forme d'un budget global annuel fixé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il est géré par la Direction de la Solidarité de la Ville.



L'ARS a autorisé depuis 2011 la prise en charge de 36 personnes (35 personnes âgées et une personne handicapée). Le service est organisé comme suit :

- 1 secrétaire à 50 %,
- 1 infirmière coordinatrice : responsable du service, elle gère les demandes de prise en charge, évalue la dépendance lors d'une visite de pré-admission et assure la coordination avec les médecins.  
Elle contrôle le bon déroulement des soins et encadre l'équipe soignante qui exerce sous sa responsabilité.  
Elle assure, avec la Direction des Finances la préparation et le suivi du budget,
- 1 infirmière à 50 %, qui seconde l'infirmière coordinatrice et réalise des soins techniques au domicile des personnes prises en charge,
- 7 aides-soignantes qui assurent l'hygiène quotidienne des patients, leur mobilisation et leur surveillance.

La prise en charge à 100% se fait sur prescription médicale. Le service fonctionne tous les jours de la semaine de 8h à 20h, les interventions des week-ends et jours fériés étant réservées aux personnes totalement isolées ou grabataires. Pour la réalisation des soins techniques, le service peut avoir recours à des infirmières libérales ou des pédicures ayant passé une convention avec le SSIAD.

Pour 2016, le budget du SSIAD s'équilibre à la somme de 405 455 € en fonctionnement et 78 € en investissement, niveau de notification de l'ARS en 2014.

## **FONCTIONNEMENT**

	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
Réelles	405 377 €	Réelles	405 455 €
D'ordre	78 €	Excédent reporté	0 €
<b>Total</b>	<b>405 455 €</b>	<b>Total</b>	<b>405 455 €</b>

## **INVESTISSEMENT**

	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
Réelles	78 €	Réelles	0 €
D'ordre	0 €	D'ordre	78 €
<b>Total</b>	<b>78 €</b>	<b>Total</b>	<b>78 €</b>

## BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT

Opération majeure du mandat, la Ville assure la maîtrise foncière, le pilotage des études techniques et de faisabilité, des études pré-opérationnelles et opérationnelles, la passation des marchés, la commercialisation des îlots opérateurs, le suivi du chantier, la communication autour du projet et le financement de l'opération.

Cette opération est donc gérée dans le cadre d'un budget annexe d'aménagement régi par la nomenclature comptable M14. Ce budget entrant dans le champ d'application de la TVA, toutes les sommes inscrites en dépenses et en recettes sont HT.



BP 2015	
Dépenses	Recettes
6 546 447 €	6 546 447 €

### **FONCTIONNEMENT - RECETTES**

Côté recettes les ventes programmées sont d'un montant de 21,8 M€, mais ne seront inscrites qu'à la valeur d'équilibre soit 6 546 447 €. Il s'agit de :

- Le lot A4, destiné à la construction d'un hôtel et d'une superette,
- Le lot D, destiné à la construction des 108 logements,
- Le lot E destiné à la construction des 139 logements.
- L'acompte de la cession du lot A1 destiné à des activités tertiaires est prévu pour 113 k€.

Le démarrage des travaux des lots D et E est attendu pour l'automne 2016.

## FONCTIONNEMENT – DEPENSES



Sont inscrits en études et honoraires 300 k€ qui correspondent aux dépenses suivantes :

- maîtrise d'œuvre,
- ordonnancement, pilotage et coordination assurés par le Bureau d'étude,
- coordinateur sécurité et protection de la santé,
- contrôle technique,
- AMO,
- architecte en chef qui assure le suivi des projets immobiliers,
- coût de structure des services supports de la Ville (50 k€).

L'année 2016 sera consacrée principalement à la réalisation des travaux suivants pour un montant de 6 M€ :

- Travaux de VRD : finalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de l'avenue de Winchester pour une livraison définitive fin 2016, habillage des gradins et de la terrasse, travaux de la contre-allée, travaux de finitions de la rue Henri Dunant devant le 2<sup>ème</sup> bâtiment et du square public devant l'EHPAD pour une livraison à l'automne 2016,
- La finalisation des travaux du tunnel et des murs de soutènement dont la mise en service est planifiée en mars 2016.

Travaux de démolition et de dépollution de la déchetterie et du CTM.

La masse salariale est inscrite pour 116 k€.

Divers frais de gestion, locations, assurance, réception, publicité, charges financières... sont budgétés pour 131 k€.

Les écritures d'ordre correspondant à la gestion des stocks feront l'objet d'une décision modificative courant 2016.



*Vers un éco-quartier,  
Un projet d'envergure exceptionnelle sur une emprise foncière en lisière de forêt.*

## BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le budget eau potable est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M49. Ce budget entrant dans le champ d'application de la TVA, toutes les sommes inscrites en dépenses et en recettes sont HT.

Ce budget s'équilibre ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

	Dépenses	Recettes
Réelles	60 450 €	354 548 €
Ordre	294 098 €	-
<b>Total</b>	<b>354 548 €</b>	<b>354 548 €</b>

### **Les recettes de Fonctionnement :**

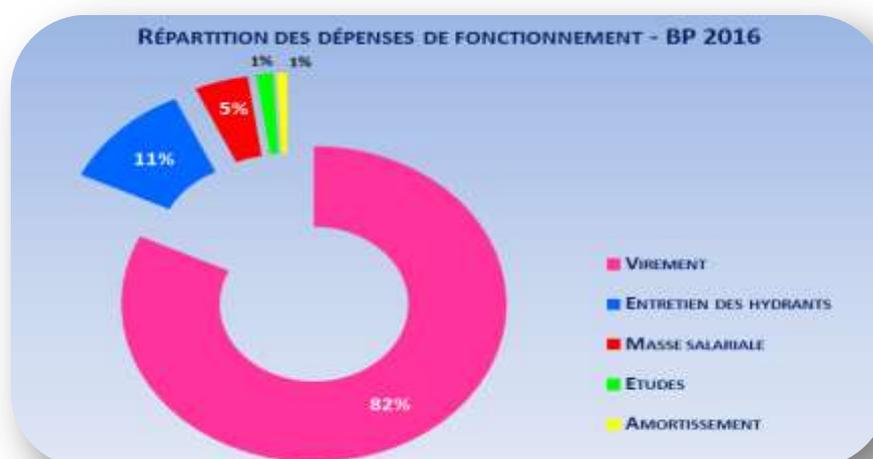
Les recettes inscrites correspondent à :

- la taxe communale pour la distribution de l'eau potable pour 352 k€,
- la redevance d'occupation du domaine public par la Lyonnaise des eaux pour 2,9 k€,

### **Les dépenses de fonctionnement :**

Elles se rapportent principalement à :

- l'entretien des hydrants et connecteurs pour un montant de 39,5 k€,
- la réalisation d'études dans le cadre du forage et de la vente d'une canalisation,
- la masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 16 k€,
- des dépenses d'ordre concernant le virement à la section d'investissement pour un montant de 291 k€ dont amortissements pour 3,1 k€



## **INVESTISSEMENT**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Réelles	319 098 €	25 000 €
D'ordre	-	294 098 €
<b>Total</b>	<b>319 098 €</b>	<b>319 098 €</b>

### ***Recettes d'investissement :***

Les recettes inscrites correspondent à une subvention de 50 % pour la réalisation de l'étude soit 25 000 €. L'obtention de cette subvention potentielle nous a été confirmée.

On retrouve en recettes d'ordre le virement de la section de fonctionnement pour 291 k€ et la dotation aux amortissements pour 3,1 k€.

### ***Dépenses d'investissement :***

Pour 2016, le budget d'investissement sera consacré à :

- l'acquisition d'un terrain pour le forage 200 k€,
- la réalisation d'une étude 50 k€,
- au remplacement de bornes incendies et à des travaux divers 69 k€.

